

## Sommaire

---

Introduction .....	5
<b>Chapitre 1. Le champ politique, un univers masculin : un panorama quantitatif</b> .....	9
I. L'ORIENTATION POLITIQUE DES FEMMES .....	10
II. LA POLITISATION DES FEMMES .....	12
III. LA PARTICIPATION .....	21
A. La participation électorale .....	21
B. L'engagement .....	22
1. L'engagement partisan .....	22
2. La participation politique protestataire .....	24
3. L'engagement associatif .....	25
C. L'accès et l'exercice des mandats électifs et du pouvoir politique .....	27
1. Les candidatures aux mandats électifs .....	27
2. L'exercice des mandats électifs .....	32
3. Les postes gouvernementaux .....	47
4. La haute fonction publique .....	54
<b>Chapitre 2. La persistance des inégalités sociales entre hommes et femmes</b> .....	61
I. DES FEMMES RELATIVEMENT ÉMANCIPÉES... .....	62
1. Dans le cadre familial .....	62
2. Dans le système éducatif .....	63
3. Sur le marché de l'emploi .....	64

II. ... MAIS ENCORE VICTIMES D'INÉGALITÉS .....	65
1. Dans la famille .....	65
2. Dans le système éducatif .....	67
3. Sur le marché de l'emploi .....	69
<b>Chapitre 3. Le fonctionnement sexiste du champ politique .....</b>	<b>73</b>
I. LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT DES ÉLITES POLITIQUES ..	74
II. LES DISCRIMINATIONS SEXISTES À L'ÉGARD DES FEMMES ....	81
III. LE FRATRIARCAT POLITIQUE .....	97
IV. LA LOI SUR LA PARITÉ A-T-ELLE CHANGÉ LES RÈGLES DU JEU POLITIQUE? .....	101
<b>Chapitre 4. La persistance de représentations sociales antagonistes avec l'engagement politique des femmes .....</b>	<b>107</b>
I. LES REPRÉSENTATIONS DES RÔLES SOCIAUX DE SEXE .....	107
A. La division sexuelle du travail .....	108
B. La famille comme lieu de construction identitaire du féminin .....	112
C. L'idée de nature .....	116
II. LES REPRÉSENTATIONS DE LA POLITIQUE .....	122
A. Les représentations spontanées de la politique au masculin .....	122
B. Les représentations des femmes politiques : l'antagonisme avec le pouvoir .....	126
1. La minorisation de la place politique des femmes .....	126
2. Des contraintes et des attentes spécifiques : le statut particulier des femmes politiques .....	145

<b>Chapitre 5. L'influence des fantasmes d'autoréalisation .....</b>	<b>155</b>
I. LA CONSTRUCTION SOCIOCULTURELLE DU RAPPORT AU POUVOIR .....	157
A. La socialisation différenciée selon le sexe .....	157
B. Les effets sur les représentations de soi et les pratiques des femmes .....	163
1. La dépendance affective à l'homme .....	163
2. Une moindre « capacité de dominance » .....	165
3. Le cas particulier des « femmes de pouvoir » .....	167
II. LE RAPPORT À LA POLITIQUE : LES CONDUITES D'ÉVITEMENT ET L'AUTO-EXCLUSION DES FEMMES .....	170
A. La priorité accordée à la « réussite » familiale .....	170
1. L'indisponibilité psychique pour l'engagement politique .....	171
2. Le sentiment de culpabilité des militantes .....	173
3. Le fantasme de l'épanouissement maternel et familial contre la recherche du pouvoir .....	179
B. Les conceptions de la politique, ou l'illustration de la « capacité d'autre » .....	183
C. Les manifestations du sentiment d'incompétence et d'illégitimité politiques .....	186
Conclusion .....	203
Bibliographie .....	209

## Chapitre 1

---

### **Le champ politique, un univers masculin : un panorama quantitatif**

Analyser le rapport des femmes à la politique nécessite d'abord une mise à plat des différences qui perdurent entre les hommes et les femmes au niveau de leur politisation et de leur présence dans le champ politique. Ce premier chapitre montrera l'ampleur du phénomène: oui, les femmes s'intéressent moins à la politique, elles y participent sensiblement moins, et elles sont largement marginalisées dans la vie politique. Celle-ci est encore aujourd'hui un espace sinon réservé, du moins accessible en priorité aux hommes (même si c'est moins net qu'il y a une cinquantaine d'années).

Pour prendre la mesure de ce phénomène, on s'appuiera sur de nombreux éléments chiffrés concernant l'orientation politique (le positionnement sur l'axe droite-gauche), puis la politisation (le fait d'afficher un intérêt explicite pour la chose politique), et enfin l'engagement ou la participation politique (la présence au sein du champ politique, que ce soit à titre de militant, d'élu, de ministre ou encore de haut fonctionnaire). On convoquera des résultats de sondages ainsi que des chiffres produits par le ministère de l'Intérieur, les assemblées parlementaires et les partis politiques. Ces données montrent qu'à la moindre politisation des femmes correspond une moindre implication dans le champ politique.

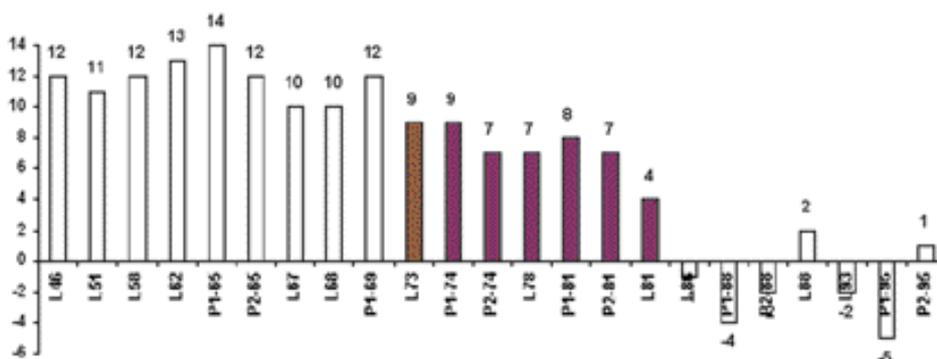
## I. L'ORIENTATION POLITIQUE DES FEMMES

Depuis qu'elles ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité le 21 avril 1944, l'histoire du vote des femmes en France est celle d'un lent rapprochement entre leur comportement électoral et celui des hommes, en dépit de certaines spécificités. On peut découper cette histoire en 3 périodes (Mossuz-Lavau, 1993): le « *temps de l'apprentissage* » (de 1945 jusqu'à la fin des années 60), durant lequel les femmes sont bien plus conservatrices que les hommes; le « *temps du décollage* » (dans les années 70), durant lequel elles se laissent progressivement gagner par les partis de gauche; et le « *temps de l'autonomie* » (qui s'ouvre au milieu des années 80), dans lequel on ne constate plus guère de différence entre l'orientation électorale des deux sexes (graphique 1).

Graphique 1.

### Écart hommes/femmes sur le vote à gauche, de 1945 à 1995

L = législatives; P1 = présidentielle (1<sup>er</sup> tour); P2 = présidentielle (2<sup>e</sup> tour)



Pour autant, le vote féminin ne peut être considéré comme une réplique du vote masculin, car les choix électoraux exprimés par les femmes se distinguent par trois traits déterminants. Tout d'abord, si depuis le milieu des années 80 le total des votes de gauche atteint des proportions similaires pour les deux sexes, les femmes se prononcent plus souvent pour des candidats socialistes, et elles sont plus réticentes à l'égard des candidats communistes et d'extrême-gauche. En 1995, par

exemple, 26 % d'entre elles votent pour L. Jospin, contre 22 % des hommes. Par ailleurs, les femmes sont un peu plus attirées par l'écologie politique, notamment parmi les 18-24 ans (au moins 2 points d'écart à chaque élection). Enfin, le vote féminin se caractérise par une réticence plus marquée à l'égard du Front national (entre 4 et 7 points d'écart avec les hommes).

L'évolution de l'orientation politique des femmes s'explique par trois grands facteurs. Elle tient d'abord à des raisons strictement **politiques**. Jusqu'aux années 70, le général de Gaulle a constitué un point de repère déterminant pour les femmes, car il concentrait des attributs auxquelles elles étaient sensibles et qui leur facilitaient l'accès à un jeu politique complexe. L'homme providentiel du 18 juin était auréolé du prestige de la Résistance: il représentait une image de force et de protection. Dénonçant les querelles de parti, il se posait aussi comme le garant de l'ordre et de la stabilité. En votant pour lui, les femmes pouvaient penser qu'elles ne prenaient pas parti dans les querelles politiciennes. Par ailleurs, le discours conservateur du général de Gaulle parlait particulièrement aux femmes, qui étaient nettement plus intégrées au catholicisme. Suite à son départ en 1969, les femmes furent contraintes de se repositionner politiquement (Mossuz-Lavau, 1993, p. 687). Or, les années 70 ont vu l'émergence des mouvements féministes et l'irruption de nombre de leurs revendications dans l'agenda politique, sous l'impulsion de la gauche socialiste. Lors de la campagne présidentielle de 1981, les « 110 propositions » de F. Mitterrand prévoient une large extension des droits des femmes dans de multiples domaines, notamment au travail et dans la famille, ce qui lui vaut le soutien des mouvements féministes (« Choisir », le MLF...) et du Planning familial. Cette prise en charge des revendications féministes explique en partie le déplacement des suffrages féminins vers la gauche à la fin des années 70.

Celui-ci est lié en second lieu aux **mutations sociologiques** qui ont affecté les femmes à partir des années 60. Leur niveau de diplôme et leur taux d'activité ont beaucoup progressé, tandis que reflue leur pratique religieuse. Les femmes ont alors pu accéder à une palette de rôles plus large qu'autrefois. Or, ces transformations sociologiques n'ont pas été sans impact sur leur vote. Sachant par exemple que les inactives sont moins enclines à voter à gauche que les actives, on comprend que la

hausse du taux d'activité féminin entraîne mécaniquement une hausse du vote de gauche parmi les femmes. De même, étant donné que les femmes sont d'autant plus conservatrices qu'elles sont pratiquantes, le déclin de la pratique religieuse tend forcément à majorer leur vote de gauche.

L'évolution du vote des femmes est enfin liée à des **transformations culturelles**. Depuis les années 70, on a assisté à la diffusion de ce qu'on appelle le « *libéralisme culturel* », c'est-à-dire d'un système de valeurs qui privilégie l'épanouissement individuel, qui reconnaît à chacun le droit de choisir librement son mode de vie, et qui affirme l'égalité de valeur entre tous les êtres humains. Parallèlement, la société française a été pénétrée par ce que J. Mossuz-Lavau (1993, p. 688) appelle le « *féminisme ordinaire* », à savoir une banalisation des principaux acquis des luttes féministes, tels le droit à disposer de son corps et le droit au travail. Or, ces deux systèmes de valeurs sont fortement corrélés avec un positionnement idéologique de gauche. Qui plus est, les femmes qui y sont les plus sensibles appartiennent à des groupes en expansion, qui prennent davantage de place dans la société: elles sont jeunes, plus diplômées, actives et moins intégrées au catholicisme. Le vote féminin se déplace donc vers la gauche par un effet de génération, au fur et à mesure que ces jeunes femmes viennent à remplacer au sein de la population française celles qui ont été socialisées dans un contexte plus traditionnel.

## II. LA POLITISATION DES FEMMES

Si au niveau du comportement électoral, on constate un certain rapprochement entre les hommes et les femmes, surtout depuis le milieu des années 80, on va maintenant constater qu'au niveau de la politisation, définie comme « *le rapport plus ou moins étroit que les individus entretiennent avec la politique, leur degré de compétence et leur valorisation de ce domaine* » (Bréchon, 1994, p. 163), la différence entre les 2 sexes reste plus marquée: encore aujourd'hui, la politisation est plus faible chez les femmes.

Pour le démontrer, on peut d'abord analyser la façon dont les hommes et les femmes se positionnent quand un institut de sondage leur demande s'ils s'intéressent à la politique. Selon une série de sondages réalisés par l'IFOP dans les années 1950-1970, la proportion de femmes qui s'intéressent à la politique a nettement progressé au cours de cette période (de 13 % à 31 %). Toutefois, la tendance a été similaire chez les hommes, si bien que l'écart entre les deux sexes n'a que faiblement reculé (16 points en 1971, contre 23 en 1953). Depuis 1978, les enquêtes électorales du CEVIPOF (Centre d'études de la vie politique française) montrent que dans la période récente, l'écart hommes-femmes a stagné, passant même de 12 points en 1978 à 14 points en 1995. À cette date, une majorité des hommes (57 %) s'intéressent « beaucoup » ou « assez » à la politique, alors qu'une majorité de femmes (57 %) ne s'y intéressent « peu » ou « pas du tout ».

Bien entendu, les femmes présentent un niveau d'intérêt pour la politique très différent en fonction de leur âge, de leur niveau de diplôme, de leur statut socioprofessionnel, etc. Il reste que dans tous les cas ou presque, les écarts entre les hommes et les femmes de même profil demeurent importants (tableau 1). Si on observe par exemple l'influence du niveau d'instruction, on constate qu'à diplôme égal, l'intérêt des femmes pour la politique est toujours largement inférieur à celui des hommes (entre 7 et 16 points d'écart). Chez les femmes, ce n'est qu'à partir des diplômées du supérieur qu'une majorité s'intéresse à la politique, alors que chez les hommes, l'intérêt pour la politique est majoritaire dès le niveau CAP-BEP-BEPC... De même, les femmes actives présentent un niveau d'intérêt pour la politique supérieur à celui des inactives, mais nettement en deçà de celui des hommes (10 points d'écart en 1978, et même 17 points en 1995).

Tableau 1  
Écart de politisation (intérêt « beaucoup » ou « assez »)  
entre hommes et femmes

	1978	1988	1995
<b>Âge</b>			
18-24 ans	-11	-2	-14
25-34 ans	-22	-21	-20
35-49 ans	-13	-13	-15
50-64 ans	-6	-12	-9
65 et +	-11	-14	-9
<b>Niveau de diplôme</b>			
Sans diplôme	-	-7	-14
Primaire	-9	-13	-10
CAP, BEP, BEPC	-15	-11	-12
Bac	-16	-15	-16
Supérieur	-9	-12	-14
<b>Statut socioprofessionnel</b>			
Hommes actifs			
Actives	-10	-12	-17
Inactives	-18	-15	-18

Au total, on peut dire que les écarts de politisation entre hommes et femmes, tels que les mesurent les instituts de sondage, n'ont pas disparu depuis une vingtaine d'années. Le constat est le même si on s'intéresse à d'autres indicateurs de politisation. Parmi ceux-ci figure le **sentiment de compétence politique**, défini comme le sentiment d'être « *socialement reconnu comme habilité à s'occuper des affaires politiques, à donner son opinion à leur propos et même à en modifier le cours* » (Bourdieu, 1979, p. 466). En 1988, le CEVIPOF a posé aux enquêtés la question suivante: « *Certains disent, en parlant de la politique, que ce sont des choses trop compliquées et qu'il faut être un spécialiste pour les comprendre. Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout avec cette façon de voir?* » Face à cette question, les hommes et les femmes ont une attitude sensiblement différente: 56 % des premiers sont en désaccord avec l'affirmation ci-dessus (donc se sentent compétents politiquement), contre seulement 47 % des secondes.

Un autre moyen de tester la politisation des individus est de mesurer leur **propension à se lancer dans une discussion politique**. En 1995, l'enquête CEVIPOF comprend la question suivante: « *Vous arrive-t-il de parler politique souvent, de temps à autre, rarement ou jamais avec vos amis, les membres de votre famille, vos collègues de travail, votre conjoint?* » Là encore, la variable sexe structure fortement les réponses des enquêtés, mais à des degrés très divers selon le type de relation sociale considéré (tableau 2). Les femmes discutent bien moins souvent de politique que les hommes avec des collègues ou avec des amis (respectivement 19 et 13 points d'écart). Par contre, quand il s'agit de discussions politiques en famille, l'écart est assez faible (5 points), et les femmes ont même plus tendance que les hommes à affirmer qu'elles discutent de politique avec leur conjoint. C'est donc dans le cadre public que les discussions politiques rebutent le plus les femmes.

Tableau 2  
**Pourcentage d'enquêtés qui discutent  
 « souvent » ou « de temps à autre » de politique**

	Hommes	Femmes	Écart
Avec des amis	59	47	-12
Avec la famille	58	53	-5
Avec des collègues de travail (pour les actifs)	50	31	-19
Avec leur conjoint (pour les enquêtés en couple)	64	69	+5

Enfin, un dernier indicateur quantitatif permet de constater la persistance d'écarts de politisation importants entre les hommes et les femmes: il s'agit du **taux de non-réponses aux questions politiques dans les sondages**. Dans l'enquête CEVIPOF de 1995, le pourcentage d'enquêtés qui dépassent le nombre moyen de non-réponses est nettement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (42 % contre 28 %). Peut-être les femmes sont-elles plus nombreuses à ne pas connaître les termes ou les noms évoqués dans certaines questions, ou le programme des candidats à l'élection présidentielle? Il se peut aussi que

tout en étant aussi bien averties que les hommes, elles se sentent moins habilitées qu'eux à donner leur avis sur ces questions...

En définitive, il n'y a rien dans les enquêtes les plus récentes qui puisse indiquer que les deux sexes sont désormais égaux en termes de politisation. Les femmes continuent à moins s'intéresser à la politique, à se sentir moins compétentes sur le sujet, à moins en discuter dans un cadre public, et à répondre moins souvent aux questions de sondage qui y ont trait. On constate d'ailleurs sensiblement la même chose si l'on étudie d'autres indicateurs de politisation, comme le suivi de l'actualité politique dans les médias (*cf.* Bréchon & Derville, 1998).

Les différences de politisation entre hommes et femmes se traduisent aussi par le discours qu'ils tiennent lorsqu'ils sont invités à parler de politique au cours d'une conversation: ils présentent **une inégale maîtrise du vocabulaire politique**. En 1997, Sylvie Pionchon a réalisé une série de 32 entretiens semi-directifs auprès de « simples citoyens », 10 hommes et 22 femmes de tous profils sociaux, culturels, intellectuels et politiques<sup>1</sup>. Ces entretiens ont été intégralement retranscrits et analysés à partir d'un logiciel de lexicométrie (analyse quantitative de discours) développé par le politiste D. Labbé (*cf.* Pionchon, 2001, p. 409-412). L'analyse a permis de montrer que les femmes se représentent la politique et en parlent de façon assez spécifique: face à la même consigne de départ (« *J'aimerais que nous parlions de la politique, ce qu'elle signifie pour vous, ce que vous en pensez* »), elles n'ont pas spontanément abordé les mêmes thèmes que les hommes, et elles n'ont pas utilisé le même vocabulaire. Qui plus est, les femmes ont développé un discours nettement différent selon qu'elles étaient actives ou inactives, diplômées ou non diplômées, militantes ou non militantes.

Prenons l'exemple des substantifs utilisés par les enquêtés. Dans chaque catégorie d'enquêtés (hommes, femmes, hommes diplômés, hommes non diplômés, femmes actives, femmes inactives, etc.), on a

---

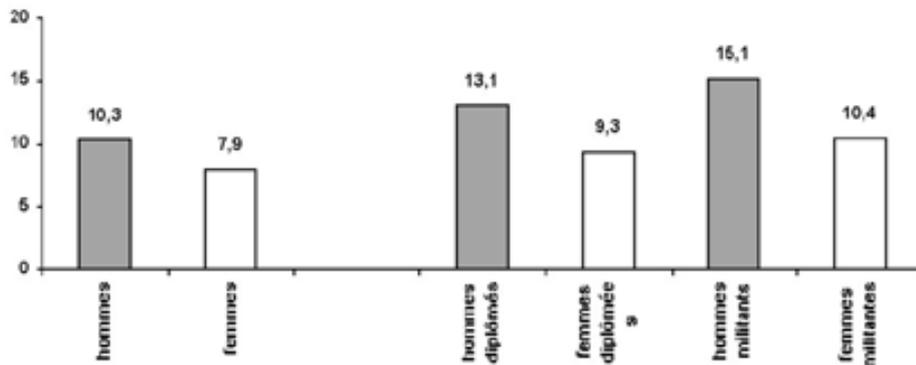
1. Pour une présentation détaillée de ces entretiens et de la méthodologie suivie, *cf.* Pionchon (2001, annexe 1). Par la suite, c'est à cette recherche que nous nous référerons toutes les fois où nous évoquerons « les » ou « nos » enquêtés.

concentré l'attention sur les 250 substantifs les plus fréquemment employés. Si l'on excepte le vocabulaire courant (« chose », « fait », « gens »), on relève dans chaque liste des substantifs qui appartiennent à 2 grands « *champs lexicaux* », autrement dit 2 univers conceptuels bien délimités: le **vocabulaire de la politique**, qui comprend des substantifs relatifs aux mandats politiques (président, ministre, député, maire, conseiller municipal...), aux organisations politiques (assemblée, gouvernement, parti, syndicat...), aux courants politiques (gauche, droite, socialiste...), et un certain nombre de termes « marqués » (élection, mandat, quota, parité...); et le **vocabulaire de la famille**, qui renvoie aux liens conjugaux (mari, femme, couple...), aux responsabilités parentales (parent, enfant, père, mère, éducation...), à la parenté élargie (grand-parent, petit-enfant, frère, sœur...), à l'espace de la vie domestique (maison, foyer, ménage), à la sexualité (contraception, pilule)...

Si on étudie la façon dont les enquêtés puisent dans ces deux vocabulaires, c'est-à-dire la part de ces vocabulaires dans l'ensemble de leur discours, on constate une grande différence entre les sexes. Par exemple, le vocabulaire de la politique occupe une place nettement plus importante dans le discours des hommes (10.3‰ du corpus) que dans celui des femmes (7.9‰)<sup>2</sup>. Cela ne veut pas forcément dire que les femmes, interrogées sur la politique, en parlent moins que les hommes. Mais en tout cas, leur réflexion sur la politique passe moins par le recours à un vocabulaire spécialisé et technique, à un langage politico-politicien. Si on affine l'analyse, on relève que les enquêtés puisent d'autant plus dans le champ lexical de la politique qu'ils disposent de ressources socioculturelles importantes (diplôme du supérieur, et activité professionnelle pour les femmes), et qu'ils sont engagés en politique. Mais ces nuances n'annulent jamais l'effet lié au sexe: toutes choses égales par ailleurs, les femmes utilisent nettement moins le vocabulaire politique que les hommes. Par exemple, les hommes diplômés du supérieur consacrent 13.1‰ de leur discours au vocabulaire politique, contre 9.3‰ pour leurs homologues féminines – et il en va de même chez les enquêtés militants (graphique 2).

2. Au dénominateur, on trouve non seulement les substantifs non politiques, mais aussi des noms propres, des verbes et des adjectifs, ainsi qu'une foule de mots-outils (déterminants, pronoms, articles, interjections). Il est donc tout à fait pertinent d'accorder du sens à un écart de quelques dixièmes de pourcentage.

Graphique 2.  
Poids du vocabulaire de la politique dans chaque sous-corpus  
(en ‰)



Il est tentant d'interpréter ces chiffres en parlant d'un « retard » féminin. Il convient toutefois de se méfier d'une telle vision, sans doute un peu trop commode et « androcentrique ». Notons d'abord que ce n'est pas parce qu'un mot (ou un champ lexical) n'est pas employé qu'il n'est pas disponible dans l'esprit de la personne qui s'exprime, ni que cette absence est forcément le signe d'une compétence amoindrie ou inexistante. On peut penser que certaines femmes très diplômées, dotées d'une compétence politique « objective » au moins égale à celle des hommes de même niveau d'études, censurent l'expression de cette compétence en situation d'entretien, car elles ont intériorisé le fait que la politique est un univers d'hommes dans lequel la femme n'a pas de légitimité à se mettre en avant... ce qui génère alors un discours plus retenu, un profil plus bas. Si son interprétation est délicate, le fait reste cependant incontestable: les femmes puisent moins fréquemment dans le répertoire politique que les hommes, et ceci se retrouve dans toutes les catégories. Le discours sur la politique semble donc relever plutôt d'une compétence masculine. À tout le moins, les femmes, quand bien même elles connaissent et maîtrisent le vocabulaire politique technique, se sentent moins habilitées à l'employer, ou se sentent plus tenues de parler d'autre chose... de la famille par exemple!

Car le constat est inversé en ce qui concerne le champ lexical de la famille: ici au contraire, ce sont les femmes qui en parlent le plus (6‰ de leur corpus, contre 3‰ pour les hommes). Et là encore, ceci vaut toutes choses égales par ailleurs: les femmes diplômées parlent davantage de la famille que les hommes diplômés (4,9‰ contre 1,9‰), et les femmes militantes davantage que les hommes militants (4‰ contre 2,6‰).

On voit que le vocabulaire de la politique et le vocabulaire de la famille sont deux dimensions très antagonistes du discours: quand les enquêtés utilisent beaucoup l'un, ils utilisent peu l'autre. Chez les enquêtés disposant d'importantes ressources de politisation (activité professionnelle pour les femmes, diplôme élevé et militantisme), le discours sur la politique prend une place importante, tandis que la famille est peu évoquée, comme si son évocation n'avait guère lieu d'être lors d'un entretien sur la politique. Au contraire, les enquêtés privés de ces facteurs objectifs de politisation ont tendance à s'attarder plus longuement sur la famille, peut-être parce qu'ils éprouvent un sentiment d'incompétence et d'illégitimité sur un sujet aussi complexe que la politique. Mais si l'appartenance socioculturelle et l'engagement militant jouent ici un grand rôle, il est cependant une variable qui transcende toutes les autres et qui les dépasse en importance: c'est l'identité sexuelle. Comparées à leurs homologues masculins, les femmes parlent à la fois moins de la sphère politique et plus de la sphère familiale, et ce quel que soit leur statut professionnel, leur niveau de diplôme et leur degré d'engagement militant.

En définitive, l'analyse lexicométrique démontre que l'accès à la parole politique n'est pas le même pour tous. Le sentiment de compétence et de légitimité à s'exprimer sur la politique à partir d'un vocabulaire spécialisé et technique est clairement corrélé à la possession des facteurs de politisation traditionnels (diplôme, activité professionnelle, engagement militant). Le cumul de ces ressources permet aux femmes de s'approprier une compétence politique proche de celles des hommes: les femmes militantes, actives et diplômées sont, de tout l'échantillon, celles qui puisent le plus dans le vocabulaire politique. Au contraire, les femmes au foyer non diplômées l'utilisent moins souvent (sans compter qu'elles y puisent en général des termes moins variés et moins technique).

Au vu de ces résultats, on pourrait être tenté de tracer une ligne de démarcation entre, d'un côté, ceux qui sont « pleins » (de capital politique, de politisation), et de l'autre ceux qui « manquent » (*in*compétence, *a*politisation). La première catégorie regrouperait bien sûr les hommes, et en particulier les hommes diplômés et militants, mais aussi quelques femmes qui, grâce à leurs attributs et leurs compétences particuliers, pourraient « s'extraire » du statut défavorisé qui caractérise la seconde catégorie, dans laquelle on retrouve... les autres femmes (*sans* diplôme, *sans* travail). Suivant cette logique, on pourrait aussi être tenté de dire que les enquêtés qui appartiennent à la première catégorie sont « libres », « émancipés », « majeurs » au sens kantien du terme. En revanche, les enquêtées qui figurent dans la seconde catégorie seraient « aliénées », « dépendantes », car « happées » par leurs charges familiales. C'est cette conclusion qui prévaut régulièrement dans l'analyse de la politisation et de la participation politique des deux sexes. Elle nous paraît cependant empreinte à la fois d'androcentrisme et d'un certain ethnocentrisme culturel. En effet, on pourrait tout aussi bien dire que les plus politisés sont aliénés à leur manière, car ils s'investissent dans un jeu politique sur lequel ils n'ont finalement qu'une prise fort modeste (et qui n'a lui-même qu'une prise assez modeste sur la marche du monde) ; l'engagement militant, érigé en modèle de dévouement et de service de la collectivité, sur le mode du sacerdoce, peut également s'interpréter en termes névrotiques ! Inversement, on pourrait dire que les moins politisés ont peut-être confusément conscience qu'ils (elles!) ont mieux à faire que de dilapider leur temps et leur énergie à essayer de peser sur une partie qui se déroule sans eux (sans elles), et qu'il vaut peut-être mieux dépenser ce temps et cette énergie là où leur rentabilité sera la meilleure, c'est-à-dire dans leur entourage proche. Autrement dit, les plus aliénés et les plus lucides ne sont pas forcément ceux qu'on croit...

Ce déplacement de perspective pousse à se montrer prudent dans l'interprétation qui peut être faite du discours produit sur la politique par nos différents enquêtés. Il faut se garder d'ériger le modèle masculin de politisation et de participation politique en étalon de référence et d'évaluer le discours des femmes en termes de handicap, d'aliénation ou d'émancipation. Les femmes au foyer et les femmes non diplômées ne s'expriment certes pas sur la politique à partir d'une culture très spécialisée, pas plus qu'elles n'y consacrent une grande place, privilégiant

plutôt l'évocation de la famille. Mais ceci ne peut *à coup sûr* être interprété comme un manque ou un retard de politisation que si l'on pose le discours des hommes diplômés et militants comme la norme. Il nous paraît opportun d'abandonner cette perspective androcentrique et ethnocentrique, et de se borner simplement à parler d'« écarts » au niveau du vocabulaire, comme nous avons pu constater des écarts au niveau des indicateurs classiques de politisation (intérêt pour la politique, propension aux discussions politiques, etc.) L'analyse lexicométrique n'en fournit pas moins un résultat très clair: la politique n'est pas la même pour les enquêtés des deux sexes. Les femmes, surtout quand elles sont non diplômées et au foyer, n'établissent pas le même rapport à la politique que les hommes, elles n'y investissent pas les mêmes attentes et les mêmes représentations, et elles ne rapprochent pas « la politique » des mêmes sujets de préoccupation.

### III. LA PARTICIPATION

Le niveau de participation politique est un autre indicateur important du rapport à la politique. Il ne s'agit plus ici d'analyser des représentations ou des sentiments, mais des actes effectifs: inscription sur les listes électorales, vote, engagement partisan, voire exercice d'un mandat électif ou appartenance aux élites politico-administratives.

#### A. La participation électorale

La participation électorale s'appréhende d'abord par le pourcentage d'individus qui font la démarche de s'inscrire sur les listes électorales. Si on en croit les déclarations recueillies lors de différents sondages, ce pourcentage est à peu près similaire quel que soit le sexe (environ 8 %). Concernant l'abstention, la tendance est à un lent et progressif rapprochement entre hommes et femmes. De la Libération jusqu'à la fin des années 60, soit pendant ce que J. Mossuz-Lavau appelle le « *temps de l'apprentissage* », les femmes se rendent aux urnes en moins grand nombre que les hommes (l'écart de participation oscille entre 7 et 12 points). Mais à partir du second tour l'élection présidentielle de 1969,

on peut parler d'un « *temps du décollage* » au cours duquel les femmes sont de moins en moins réticentes à prendre le chemin des urnes. Depuis lors ce constat ne s'est pas démenti, à quelques exceptions près.

## B. L'engagement

L'engagement se comprend bien sûr d'abord comme le militantisme et la prise de responsabilités au sein d'un parti politique. Mais nous analyserons également la « participation politique protestataire », ainsi que l'engagement associatif, qui fournit à de nombreuses femmes une occasion de s'impliquer dans la vie publique.

### **1. L'engagement partisan**

Les partis politiques peuvent être tentés d'exagérer le pourcentage de femmes parmi leurs militants, afin de se faire valoir comme modernes et représentatifs de l'ensemble de la population. Les chiffres qu'ils diffusent doivent donc être analysés avec précaution. Ceci étant dit, ces chiffres indiquent que les femmes sont encore assez nettement minoritaires au sein des partis politiques français (tableau 3). On estime qu'elles comptent pour à peu près un tiers de l'effectif total des adhérents. Certes, c'est plus qu'il y a quelques décennies: au PC par exemple, la part des femmes est passée de 11 % en 1946 à 40 % en 1999. De même, alors que la SFIO ne comptait que 6 % d'adhérentes juste avant le congrès d'Épinay, le PS en revendique 34 % en 2002. À droite, les femmes sont 36 % en 2002 au sein du RPR (et 37 % en 2003 au sein de l'UMP), contre 10 % en 1972 au sein de l'UDR (Génisson, 2002). Mais en dépit de ces évolutions, les femmes sont encore loin d'atteindre la parité au sein des partis, en particulier à droite.

Qui plus est, la représentation féminine est, dans la majeure partie des cas, de plus en plus faible à mesure que l'on s'approche du sommet de la hiérarchie partisane. Au PS, on passe ainsi de 46 % de femmes au conseil national à 36 % au secrétariat national; à l'UMP, on passe de 25 % au bureau national à 13 % à la commission exécutive; au FN, on passe de 26 % au comité central à 22 % au bureau exécutif; à l'UDE, les femmes ne sont que 14 % au comité exécutif. Il faut cependant noter

que l'on constate là aussi une tendance à la hausse depuis quelques décennies. Au sein du PS par exemple, la part des femmes au secrétariat national est passée de 12,5 % en 1988 à 36 % en 2003. Le principe de la parité des instances dirigeantes a même été décidé dans 2 formations politiques importantes: chez les Verts, 2 porte-parole sur 4, et même 8 membres du collège exécutif sur 15 (soit 53 %), sont des femmes; au PCF, les femmes sont 50,5 % au sein du Conseil national (220 membres) et même 52 % au sein du Comité exécutif (27 membres). Bref, les femmes sont nettement plus présentes qu'avant parmi les instances dirigeantes des partis politiques français, et elles ont même par 3 fois pris la tête d'une formation politique de gouvernement (M. Alliot-Marie au RPR en 1999, D. Voynet chez les Verts en 2001, et M.-G. Buffet au PC en 2002).

Tableau 3  
**Pourcentage de femmes parmi les militants et les organes directeurs  
 des partis politiques français en novembre 2003**

Parti	% d'adhérentes	Organes législatifs		Organes exécutifs	
		Instance (nombre de sièges)	%	Instance (nombre de sièges)	%
PC	40	Conseil national (220)	50,5 %	Comité exécutif (27)	52 %
PS	34	Conseil national (204)	46 %	Secrétariat national (25)	36 %
Les Verts	35	CNIR (117)	43 %	Collège exécutif (15)	53 %
UDF	n.d	Conseil national	n.d	Comité exécutif (35)	14 %
UMP	37	Bureau national (130)	25 %	Commission exécutive (23)	13 %
FN	n.d	Comité central (120)	26 %	Bureau exécutif (50)	22 %

Source: sites Internet des principaux partis politiques français, et Génisson (2002) pour les données concernant les adhérentes.

Au total, la proportion de femmes parmi les militants est plus importante aujourd'hui que dans les années 50, mais elle reste inférieure à celle des hommes. En outre, les femmes restent plutôt minoritaires dans les sphères décisionnelles centrales, là où se concentre la réalité du pouvoir (nominations, investitures, choix idéologiques...) Au sein des partis politiques, le pouvoir demeure donc largement entre les mains des

hommes, même si c'est beaucoup moins net qu'il y a quelques décennies.

Il faut enfin préciser que les partis politiques de gauche font nettement plus de place aux femmes: elles y sont plus nombreuses parmi les militantes, mais aussi parmi les instances dirigeantes centrales, tout particulièrement chez les Verts (53 %) et au PC (50 %), mais également au PS (36 %). En revanche, dans les 3 formations de droite évoquées ici, la féminisation du principal organe exécutif est sensiblement inférieure au tiers évoqué à l'instant à propos des militantes (22 % au FN, 14 % à l'UDF, 13 % à l'UMP).

## **2. La participation politique protestataire**

On l'a vu, l'écart de participation électorale entre les hommes et les femmes s'est nettement réduit au cours de ces cinquante dernières années, au point même de disparaître à peu près. En va-t-il de même pour des comportements politiques moins « conventionnels »? L'enquête CEVIPOF de 1995, qui comprend des questions destinées à mesurer l'attitude des enquêtés à l'égard d'un certain nombre de comportements politiques dits « protestataires » (faire grève, manifester, occuper un bâtiment administratif...), démontre qu'il n'en est rien. En effet, les femmes se montrent plus réticentes que les hommes à l'égard de ces comportements protestataires, l'écart variant entre 1 et 9 points (tableau 4). À partir des données de cette même enquête CEVIPOF, on peut isoler les enquêtés qui présentent un « potentiel protestataire » élevé, en ce sens qu'ils se déclarent favorables à au moins 2 des modes d'actions protestataires listés dans le tableau 4: les femmes sont moins nombreuses que les hommes (8 points de moins) à présenter un potentiel protestataire élevé (Boy & Mayer, 1997, p. 60).

Mais prendre position en faveur d'un comportement protestataire et le pratiquer soi-même sont deux choses différentes. C'est particulièrement net pour la manifestation: alors que 6 enquêtés sur 10 en moyenne approuvent ce mode d'action politique, seuls 2 sur 10 affirment l'avoir personnellement expérimenté dans les 2 dernières années. Or, on retrouve un léger écart entre les hommes et les femmes, puisque les premiers sont un peu plus nombreux (22 % contre 16 %) à revendiquer une participation à une manifestation récente.

**Tableau 4**  
**Attitude des hommes et des femmes par rapport**  
**aux comportements protestataires**

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Écart</b>
<b>Approuveraient les comportements protestataires suivants :</b>			
Faire grève	78	71	+7
Participer à une manifestation dans la rue	67	58	+9
Occuper un bâtiment administratif	44	40	+4
Refuser de payer des impôts	38	35	+3
Peindre des slogans sur les murs	7	4	+3
Provoquer des dégâts matériels	2	1	+1
<b>Ont participé à une manifestation récente :</b>			
Plusieurs fois	12	8	+4
Une fois	10	8	+2
Jamais	78	84	-6

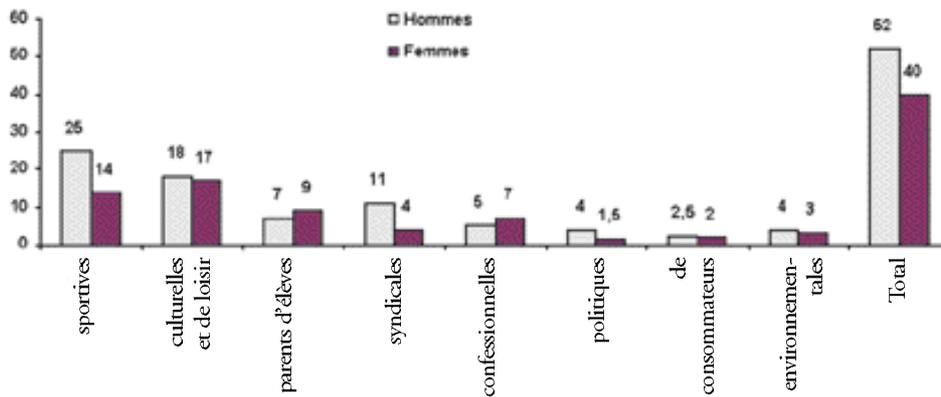
Source: Enquête électorale CEVIPOF 1995

### **3. L'engagement associatif**

Les différences entre hommes et femmes sont un peu moins flagrantes au niveau de l'engagement associatif, mais elles existent néanmoins. D'une part, les hommes s'engagent davantage dans le monde associatif: en 1992, 52 % d'entre eux adhèrent à au moins une association, contre 40 % seulement des femmes (graphique 3). En outre, l'engagement dans la vie associative s'effectue selon des logiques qui reflètent assez bien le traditionnel partage sexuel des tâches. Ainsi, les hommes sont proportionnellement plus nombreux dans les associations sportives, syndicales et politiques. À l'inverse, les femmes ont plus tendance que les hommes à adhérer à des associations confessionnelles ou de parents d'élèves. Par ailleurs, on ne peut pas dire que l'écart hommes-femmes tient à une disponibilité en temps, puisque les actives participent tout autant que les mères au foyer aux associations de parents d'élèves: il y a là plus fondamentalement la conséquence de l'investissement plus important des femmes dans la vie familiale et dans

l'éducation des enfants. Autrement dit, les femmes se montrent plus prêtes à s'investir dans des mouvements associatifs « de proximité », qui n'ont pas de vocation directement électorale (environnement, parents d'élèves, humanitaire, associations de quartier...). Par ailleurs, plusieurs études ont montré que lorsqu'elles adhèrent à une association, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à y prendre des responsabilités, y compris lorsqu'elles sont majoritaires dans cette association (*cf.* Insee, 1995, p. 204). Enfin, il existe souvent une spécialisation fonctionnelle selon le sexe à l'intérieur des associations : les femmes s'orientent davantage vers les tâches opérationnelles (visites à domicile, formation, distribution et vente de nourriture et de biens), tandis que les hommes participent plus souvent aux conseils d'administration, à l'organisation d'événements, à l'animation et à la gestion (Diebolt, 1999). On retrouve donc dans le monde associatif une division sexuelle du travail très classique, les femmes s'occupant plutôt de ce qui relève de la gestion domestique, et les hommes se voyant octroyer en priorité le pouvoir de décision et de représentation symbolique.

Graphique 3  
Taux d'adhésion aux différents types d'associations selon le sexe,  
en 1992 (en %)



Source: Insee, 1995, p. 205

## C. L'accès et l'exercice des mandats électifs et du pouvoir politique

### 1. Les candidatures aux mandats électifs

Éligibles depuis 1944, les femmes ne sont pas pour autant massivement présentes lors des campagnes électorales. Quelles qu'en soient les raisons (misogynie des partis politiques, effets des modes de scrutin, manque d'appétence féminin pour les joutes électorales et le pouvoir), il est exceptionnel que les femmes représentent plus de 30 % des candidats. Mais ce chiffre fluctue énormément en fonction de trois facteurs au moins.

Tout d'abord, la proportion de femmes parmi les candidats varie suivant la **nature de l'élection**. Si pour ne pas fausser les comparaisons, on observe les chiffres disponibles juste avant l'application de la loi sur la parité (tableau 5), on constate que cette proportion est bien plus élevée pour les élections régionales (36 %) ou européennes (39,5 %), que pour les élections législatives (23 %), cantonales (15 %) et sénatoriales (10 %).

Tableau 5  
Pourcentage de femmes parmi les candidat(e)s,  
autour de 1985 et juste avant 2000

	Autour de 1985		Juste avant 2000	
	Année	Proportion (%)	Année	Proportion (%)
Européennes	1984	24	1999	39,5
Législatives	1988	12	1997	23
Sénatoriales	1989	7	1992	10
Régionales	1986	22,5	1998	36
Cantonales	1985	10	1998	15

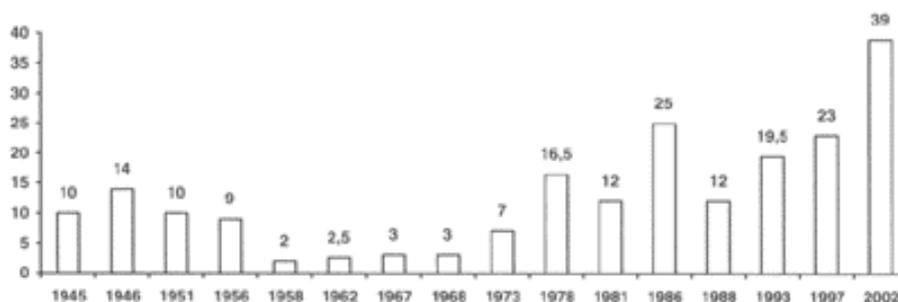
Au premier abord, il semble que la part des candidatures féminines augmente avec le « degré de proximité » du mandat en jeu. Cette explication cadre bien avec le discours essentialiste selon lequel les femmes sont davantage motivées par des mandats qui permettent une gestion concrète et pragmatique du quotidien. On peut aussi penser que la

conquête d'un mandat régional ou d'un strapontin dans un conseil municipal nécessite un moindre investissement en temps et un moindre coût pour la vie familiale, ce à quoi les femmes seraient « naturellement » sensibles. Mais cette explication par la proximité géographique est insuffisante: comment sinon expliquer le fait que c'est pour les élections européennes, qui concernent le mandat le plus lointain et le plus méconnu des Français, que le pourcentage de femmes parmi les candidates est le plus élevé? En réalité, ce pourcentage varie essentiellement en fonction du pouvoir symbolique et matériel que confèrent les différents mandats. Les élections nationales (législatives ou sénatoriales) sont un passage obligé pour tous ceux qui ambitionnent de faire une carrière politique d'envergure (et qui pour cela développent une stratégie d'approche du pouvoir central), ou qui rêvent de la conclure en obtenant leur « bâton de maréchal ». Certains scrutins locaux, comme les élections cantonales, sont aussi très prisés, étant donné qu'ils garantissent à leurs vainqueurs des postes stables, visibles médiatiquement, et qui peuvent en outre servir de tremplins efficaces dans la perspective d'un assaut vers l'Assemblée nationale ou le Sénat. En outre, tous ces scrutins ouvrent sur des postes qui offrent d'importants moyens (argent, postes, pouvoir de nomination...) pour rétribuer des soutiens, recruter et payer des conseillers ou des chargés de mission, etc. Les autres scrutins, moins prestigieux, moins richement dotés en ressources de pouvoir monnayables dans la compétition intra-partisane (ou sur le plan médiatique), sont plus volontiers abandonnés aux femmes. Si les élections européennes sont plus ouvertes aux candidatures féminines, c'est donc précisément parce que l'assemblée strasbourgeoise est plus éloignée du pouvoir central (parisien), moins visible, moins prestigieuse.

Certes, sur les années les plus récentes, la tendance est dans tous les cas à une hausse sensible de la proportion de femmes parmi les candidats. Cependant, si l'on prend comme point de comparaison non pas les années 80, mais le moment où les femmes ont obtenu le droit d'éligibilité, les évolutions paraissent beaucoup moins spectaculaires. Le graphique 4 montre bien que la sous-représentation féminine parmi les candidats aux élections législatives n'était pas plus flagrante à la Libération (entre 10 et 14 % de candidates) qu'en 1993 (14 %)! Mis à part le cas très particulier de 1986, dû essentiellement à un changement de mode de scrutin, ce n'est que lors des dernières élections législatives

de 2002 que la présence féminine parmi les candidats a réellement décollé, sous l'effet de la loi sur la parité (nous allons y revenir). Et en tout état de cause, en dépit de cette récente évolution, la proportion de femmes parmi les candidats est encore assez loin d'atteindre la barre des 50 %.

Graphique 4.  
Évolution du pourcentage de femmes parmi les candidats  
aux élections législatives



En second lieu, le **mode de scrutin** influence fortement la part des femmes parmi les candidats. En effet, elles sont toujours plus nombreuses quand le scrutin a lieu à la proportionnelle (scrutin de liste) que quand il est uninominal. Trois arguments forts permettent de soutenir cette thèse. En premier lieu, comme l'atteste le tableau 5, les élections pour lesquelles le pourcentage de femmes candidates est le plus élevé (les municipales, les européennes et les régionales) sont toutes organisées à la proportionnelle. Second argument: lorsque dans une élection donnée, certains élus sont désignés à la proportionnelle et d'autres au scrutin majoritaire, la proportion de candidates est plus importante dans le premier cas. Lors des élections sénatoriales du 23 septembre 2001, par exemple, on a compté 45,5 % de candidates dans les départements à scrutin proportionnel, et 21 % dans les autres. Enfin, plusieurs exemples démontrent que le passage d'un mode de scrutin de liste à un mode de scrutin uninominal, ou vice-versa, peut entraîner une évolution brutale de la proportion de femmes parmi les

candidats. Lors des élections législatives de 1986, qui marquent un retour au scrutin de liste, cette proportion passe de 13 à 25 %, avant de revenir à 12 % en 1988, après que le mode de scrutin uninominal a été réinstauré. Nous verrons au chapitre 3 les raisons pour lesquelles le scrutin de liste est plus favorable aux candidatures féminines.

Le rôle de l'**étiquette politique** doit encore être souligné. Traditionnellement, les partis de gauche présentent davantage de candidates, dans la lignée de leur volonté doctrinale de promouvoir les femmes et pour correspondre aux attentes de leur électorat plus jeune, urbain et salarié. En 1997, la proportion de candidates est la plus forte dans les formations d'extrême-gauche (32 % en moyenne pour LO et la LCR), au PC (27 %), ainsi qu'au PS (28 %), conformément à la volonté affichée par son premier secrétaire L. Jospin de réserver environ 30 % des circonscriptions à des femmes. À droite en revanche, la distribution des investitures a été beaucoup moins favorable aux femmes, qui ne représentent que 8 % des candidats au RPR, 9 % à l'UDF, et 12 % au FN. C'est donc bien à gauche que les femmes trouvent le plus d'opportunités pour se porter candidates aux élections législatives. Il reste que même ici, leur proportion n'atteint que péniblement le tiers. En outre, les circonscriptions qui leur ont été réservées étaient le plus souvent très difficiles, si bien que la part des femmes parmi les élu(e)s est, on le verra, bien plus faible, même à gauche.

Ce constat n'a pas apaisé les vifs débats autour de l'opportunité de mettre en place en France un système de quotas, voire la parité. Après la publication le 6 juin 1996 dans *L'Express* d'un « Manifeste pour la parité » signé par dix femmes politiques de renom<sup>3</sup>, puis un débat public très vif entre les « paritaires » et les « anti-paritaires », la **loi sur la parité** a finalement été adoptée en juin 2001<sup>4</sup>.

3. Ce *Manifeste* propose 7 mesures visant à favoriser la promotion des femmes en politique, notamment la limitation du cumul des mandats et des fonctions, le financement des partis politiques en fonction du respect de la parité de leurs instances dirigeantes et de leurs élus, le respect de la parité dans les nominations relevant du Conseil des ministres...
4. Pour les élections à la *proportionnelle*, chaque liste est tenue de présenter autant d'hommes que de femmes, à une unité près. En outre, la parité doit être respectée par groupe de six candidats pour les élections à deux tours

Les résultats n'ont été que mitigés. Certes, le pourcentage moyen de candidates à la députation a fait un bond en avant, passant à 39 % en 2002 contre 23 % en 1997 (et 12 % en 1988). Les pénalités financières prévues à l'encontre des récalcitrants, ainsi que l'évolution des mentalités, font que les partis politiques ne peuvent plus réduire les candidates à la portion (trop) congrue. On pourrait aussi parler d'une sorte d'« effet de cliquet » : le pourcentage de candidates augmente d'élection en élection, car il est difficilement envisageable pour un parti d'en présenter moins que la fois précédente.

Cela dit, la forte progression constatée en 2002 résulte pour l'essentiel des petits partis politiques, qui avaient peu ou pas d'espoir d'obtenir des élus. Pour ces formations, au budget fragile et fortement dépendant du financement public, il était vital de ne pas en amputer le montant : elles se sont donc efforcées de respecter d'assez près la loi (y compris quand leur doctrine est fort peu féministe, comme à l'extrême-droite). En outre, ces formations avaient peu ou pas de députés sortants à reconduire. Pour ces deux raisons, le pourcentage de candidates atteint 50 % pour LO, 48 % pour le FN, 48 % pour la LCR, 46 % pour CPNT, 41 % pour le MNR. Des raisons culturelles et idéologiques ont aussi poussé les Verts à respecter scrupuleusement le quota de 50 % de candidates. En revanche, les formations politiques « de gouvernement » ont rechigné à faire cet effort, car elles avaient, elles, de nombreux députés sortants, qui étaient pour l'essentiel des hommes, et qu'elles ont choisi de reconduire largement car ils sont considérés *a priori* comme de « bons candidats », bien implantés et rompus aux joutes électorales. Les grands partis ont donc préféré ne pas féminiser les investitures, quitte à payer les amendes prévues par la loi en cas de non respect de la loi sur la parité (Sineau, 2002, p. 7) : on ne trouve que 36 % de candidates au PS, 21 % à l'UDF et 20 % à l'UMP.

---

(municipales et régionales), ou par groupe de deux candidats, selon le principe de l'alternance stricte, pour les élections à un seul tour (européennes et sénatoriales). Pour les élections au *scrutin majoritaire* (législatives), la loi prévoit une sanction financière à l'encontre des partis qui n'ont pas respecté la parité dans la distribution de leurs investitures (cette pénalité financière s'applique au-delà d'un écart de 2 points entre hommes et femmes, c'est-à-dire qu'un parti n'est pénalisé que s'il présente moins de 49 % de femmes – ou d'hommes).

Mais si l'on se concentre sur les partis de gouvernement, le clivage droite/gauche conserve cependant une pertinence: c'est bien à gauche que la féminisation des investitures est la plus large (notamment au PC avec 44 %), avec une bonne vingtaine de points de plus par rapport à la droite.

## 2. L'exercice des mandats électifs

Plus encore que pour le pourcentage de candidates, le pourcentage d'élues varie de façon très ample selon les instances politiques. Et là encore, on constate que les postes les plus prestigieux, les plus richement dotés en ressources de pouvoir, les plus stratégiques pour une carrière politique, les plus médiatisés aussi, sont les moins accessibles pour les femmes. Si pour ne pas fausser les comparaisons, on se place juste avant l'application de la loi sur la parité, on constate en effet que les femmes sont 40 % parmi les députés européens, 25 % parmi les conseillers régionaux et 22 % parmi les conseillers municipaux (le plus souvent, on le verra, dans des petites communes), mais elles ne sont que 10 % parmi les conseillers généraux, 11 % parmi les députés, 7,5 % parmi les maires, et même 6 % parmi les sénateurs (tableau 6).

Tableau 6

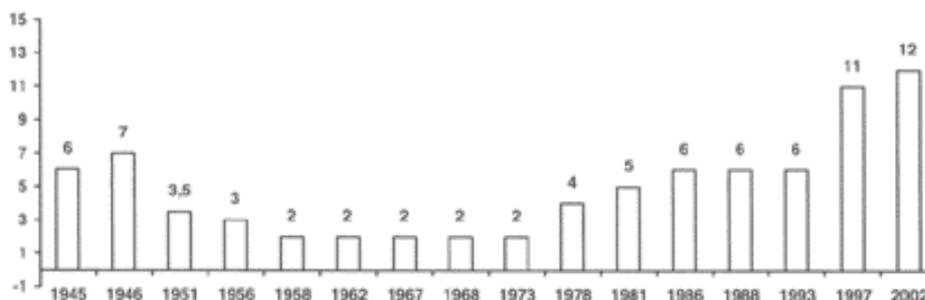
**Nombre et proportion de femmes élues dans les instances politiques, juste avant la mise en œuvre de la parité (avril 2001), et juste après**

Instances politiques	Avant la parité		Après la parité	
	Date des élections	Pourcentage	Date des élections	Pourcentage
<b>Parlement</b>				
Députées	1997	11	2002	12
Sénatrices	1998	6	2001	11
<b>Conseils municipaux</b>				
Conseillères municipales	1995	22	2001	33
Maires	1995	7,5	2001	11
<b>Conseils régionaux</b>				
Conseillères régionales	1998	25	2004	-
Présidentes de conseil régional	1998	4,5	2004	-
<b>Conseils généraux</b>				
Conseillères générales	1998	8	2001	10
Présidentes de conseil général	1998	1	2001	1
<b>Parlement européen</b>				
Députées européennes	1999	40	2004	-

### a) Au Parlement

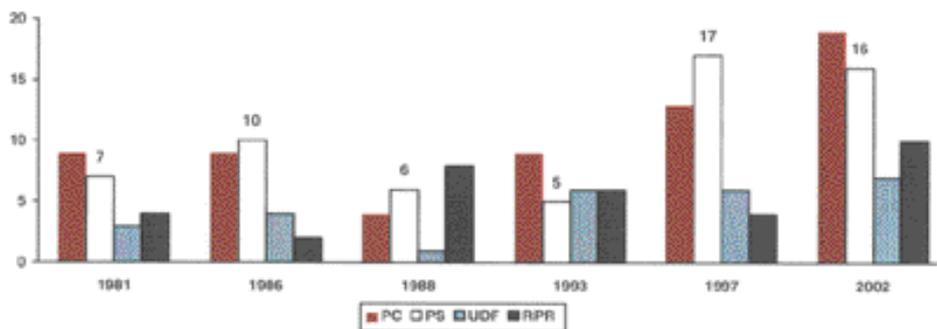
La « *percée* » des femmes aux élections législatives de 1997 ne doit pas faire oublier que depuis leur accession à l'éligibilité, leur présence à l'Assemblée nationale n'a que faiblement progressé: en 1993 encore, elles n'étaient pas mieux représentées qu'en 1945 (graphique 5) !

Graphique 5.  
Évolution du pourcentage de femmes à l'Assemblée nationale depuis 1945



On retrouve aussi, au niveau des élus, le constat évoqué plus haut: de même que les formations de gauche présentent davantage de candidates, c'est en leur sein que le pourcentage de députées est le plus important. À la veille de l'entrée en vigueur de la loi sur la parité, les femmes représentent 17 % des députés socialistes, soit plus qu'au PC (13 %), et surtout nettement plus que dans les deux principales formations de droite (autour de 5 %), où la situation n'a guère évolué (*cf.* graphique 6).

Graphique 6.  
**Évolution du pourcentage de femmes élues à l'Assemblée nationale depuis 1981, pour les principaux partis**  
 En 2002, le RPR est remplacé par l'UMP



Mais les chiffres qui viennent d'être cités datent d'avant la parité. Celle-ci a-t-elle modifié de façon radicale la situation des femmes à l'Assemblée nationale? Il est clair qu'il n'en est rien. En effet, la proportion de députées est passée en une législature de 11 à 12 % (graphique 5), ce qui représente une progression assez dérisoire, surtout si on la mesure à celle qui avait eu lieu 5 ans plus tôt ! Le Palais Bourbon reste, en 2002 comme avant, un territoire essentiellement masculin. Par ailleurs, la féminisation des groupes parlementaires reste assez sensiblement différente à droite et à gauche, même si les écarts se sont ici un peu réduits par rapport à 1997 (graphique 6): elle est de 33 % chez les Verts (mais sur seulement 3 élus), de 19% au PC et de 16 % au PS, soit nettement plus qu'à l'UMP (10 %) et à l'UDF (7 %). On retrouve ici les conséquences des phénomènes brièvement évoqués plus haut, à savoir la réticence des partis de gouvernement (surtout à droite) à investir des femmes, surtout dans des circonscriptions qui sont réputées gagnables...

Pour compléter le tableau, il convient enfin d'étudier le rôle que peuvent jouer les députées dans la vie parlementaire: on constate que ce rôle est, dans la plupart des cas, très marginal. Comme il est de tradition en France, le président de l'Assemblée nationale est un homme (jamais

une femme n'a été élue à ce poste), de même que 5 vice-présidents sur 6 et 11 secrétaires sur 12. De même, les 3 questeurs chargés d'administrer l'Assemblée sont des hommes. Au total, les femmes ne détiennent qu'une minorité de postes au sein du bureau de l'Assemblée nationale (2 sur 22), qui plus est assez subalternes. Les 4 groupes politiques (UMP, UDF, PS et PC) sont tous présidés par des hommes. Les femmes sont également très rares à occuper des postes de responsabilité au sein des 6 commissions permanentes: depuis le départ en 1999 de C. Tasca, ancienne présidente de la commission des lois, elles sont toutes les 6 présidées par des hommes, et il n'y a qu'une seule vice-présidente (sur 20 postes). Au total, la conférence des présidents, sorte de « gouvernement » du Palais Bourbon, ne comprend qu'une seule femme sur 19 membres. Les femmes députées sont presque totalement écartées des postes qui, à l'Assemblée nationale, confèrent du pouvoir et du prestige.

En ce qui concerne les commissions parlementaires, les femmes y sont largement cantonnées dans des secteurs traditionnels qui reproduisent la division sexuelle du travail. « *La dimension "mère - nourricière - assistante sociale disponible à tout moment" de la fonction parlementaire est hypertrophiée quand celle-ci est exercée par une femme* » (Sineau, 1988, p. 36). On attend des députées qu'elles se conforment aux représentations attachées à leur sexe, qu'elles jouent à l'Assemblée nationale les rôles que la société assigne aux femmes, donc qu'elles se cantonnent à certains domaines « *où le féminin traditionnel est à même de développer ses qualités les plus essentielles et les plus intrinsèques: le soin à autrui d'une part, l'"assistanat" d'autre part. C'est évidemment et d'abord dans le social que le modèle féminin d'autorité qu'elles sont sollicitées d'incarner pourra le mieux s'épanouir* » (p. 42). Résultat, c'est dans la commission des Affaires sociales, familiales et sociales que les femmes sont les plus nombreuses (25 %), tandis que les trois commissions dans lesquelles elles sont les plus marginalisées concernent les Affaires étrangères (7 %), la Défense nationale (4 %) et les Finances (3 %). Le partage sexuel des tâches se perpétue bien au sein de l'Assemblée nationale (tableau 7).

Tableau 7  
**Place des femmes dans les commissions parlementaires  
à l'Assemblée nationale**

Commission	Nombre de membres	% de femmes	Femmes présidentes	Femmes vice-présidentes
Affaires étrangères	73	7	0	0/3
Affaires culturelles, familiales et sociales	147	25	0	1/4
Défense nationale et forces armées	69	4	0	0/3
Finances, économie générale et plan	73	3	0	0/3
Affaires économiques, environnement et territoire	147	12	0	0/4
Lois constitutionnelles	73	11	0	0/3

Source: site Internet de l'Assemblée nationale (15 novembre 2003)

Ce qui vaut pour l'Assemblée nationale vaut *a fortiori* pour le Sénat. Celui-ci est en effet, et de loin, l'assemblée parlementaire la plus inaccessible aux femmes. La représentation féminine y a atteint son maximum dès 1946, avec la présence d'un certain nombre de veuves de résistants tués pendant la deuxième guerre mondiale, qui entrent au Sénat pour porter l'héritage politique des défunts et le prestige des partis résistants (7 % de sénatrices). Mais à mesure que ces femmes ont disparu de la scène politique au cours des années 50, la représentation féminine au sein de la Haute Assemblée a progressivement diminué, au point de stagner en dessous des 3 % jusqu'en 1989. On observe bien un frémissement depuis lors, mais à un niveau très inférieur à celui atteint dans d'autres enceintes politiques (6 % de sénatrices en 1998, 11 % en 2001 après l'application de la loi sur la parité dans un certain nombre de départements). La féminisation du Sénat se déroule réellement à un train de sénateur. Il est d'ailleurs éloquent que le site Internet du Sénat, à d'autres égards très complet, ne propose aucune statistique sexuée, contrairement à celui de l'Assemblée nationale!

Comme à l'Assemblée nationale, la représentation féminine au Sénat est sensiblement plus élevée dans les formations de gauche, même si elle

n'atteint évidemment pas des sommets. Pour la période 1946-1973, A. Brimo (1975, p. 93-94) constate que les femmes sont majoritairement rattachées à des groupes parlementaires de gauche: sur les 32 sénatrices recensées sur la période, 15 sont inscrites au groupe communiste, 5 au groupe socialiste, 4 à la gauche démocratique, 5 au MRP, 1 au groupe des républicains sociaux, 1 au groupe des républicains indépendants, 1 au groupe des non-inscrits. L'écart s'explique alors largement par le fait que les partis de gauche ont voulu convertir les ressources dont disposaient leurs résistants en gains électoraux, en demandant à leurs veuves de prendre en charge leur héritage politique, ainsi que par leur souci d'afficher une volonté de promotion des femmes, tant sociale que politique. On enregistre le même phénomène sous la v<sup>e</sup> République: les rares femmes qui entrent au Sénat sont le plus souvent affiliées aux formations politiques de gauche (13 % au PS, contre 4 % pour l'UMP). Enfin, de même qu'à l'Assemblée nationale, les sénatrices n'occupent guère de postes de pouvoir au sein de la Haute Assemblée: elles ne détiennent à l'heure actuelle aucune présidence de commission, et seulement 6 vice-présidences sur 36 (soit 17 %, c'est-à-dire un peu mieux qu'à l'Assemblée nationale qui se contente de 5 %).

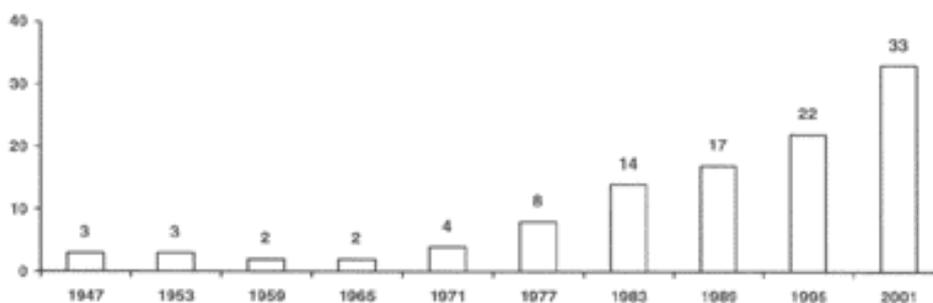
*b) Dans les conseils municipaux*

Par rapport à ce qui se passe au Parlement, la représentation féminine est nettement plus forte dans les conseils municipaux. Deux types de raisons sont traditionnellement avancées pour expliquer cette situation. D'une part, les municipalités seraient des instances où se joue moins de pouvoir, tant au niveau de la prise de décision que des représentations symboliques. Il y aurait donc une compétition moins intense pour l'accession au pouvoir, d'où une plus grande acceptation de la présence des femmes. Il est clair cependant que cette explication n'est pas pertinente pour une grande ville comme Paris, dont le maire est plus puissant et plus connu que la quasi-totalité des députés et des sénateurs. Et même dans les petites communes, les enjeux électoraux ne sont pas forcément moins saillants aux yeux des électeurs. Il est très ethnocentriste de considérer *a priori* qu'une élection qui se joue sur l'attribution de terrains à bâtir à telle famille plutôt qu'à une autre, ou sur la décision d'agrandir une zone industrielle, ou sur le choix de transformer un entrepôt en centre social, pour ne prendre que quelques exemples, est

moins « politique » qu'une élection nationale dans laquelle les enjeux sont, par exemple, la construction européenne, la baisse de la fiscalité ou l'immigration. Il suffit d'ailleurs d'avoir suivi de près une campagne électorale dans une petite commune pour savoir que la lutte n'y est pas forcément moins âpre. Un deuxième facteur permet d'expliquer le fait que les femmes soient relativement plus présentes au niveau des conseils municipaux: le travail de conseiller municipal est censé mettre en jeu des « qualités » plus proches des rôles féminins. Les femmes sont réputées s'intéresser plus aux affaires locales qui touchent à leur vie et à leurs responsabilités familiales quotidiennes, et sur lesquelles elles peuvent avoir une prise « concrète ». On peut encore penser que les femmes s'engagent plus dans ce type de gestion politique parce que celle-ci est moins contraignante en temps et en déplacements, et qu'elle exige en conséquence un moindre sacrifice de la vie familiale.

Quoi qu'il en soit, la proportion de femmes parmi les conseillers municipaux est plus importante que parmi les parlementaires, et elle a même connu une nette augmentation depuis la Libération. En 50 ans de vie politique, elle a été multipliée par 7 environ, passant de 3 % en 1947 à 22 % en 1995. Les conseils municipaux comptent donc parmi les instances de pouvoir les plus ouvertes aux femmes, toutefois à un niveau encore modeste jusqu'à 2001 (graphique 7). Le vote de la loi sur la parité hommes-femmes a accentué cette tendance, puisque des dispositions contraignantes obligent désormais les listes à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes (à une unité près): le pourcentage de conseillères municipales est aujourd'hui de 33 %.

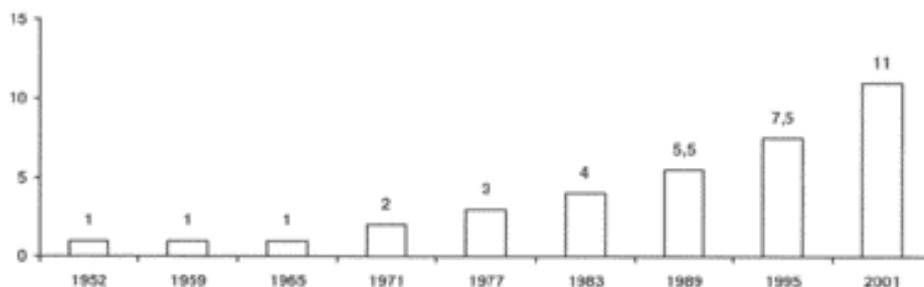
Graphique 7.  
Pourcentage de femmes dans les conseils municipaux depuis 1947



Qui plus est, le pourcentage de femmes dans les conseils municipaux est très nettement supérieur dans les grandes communes: après le renouvellement de 2001, il n'est que de 30 % pour celles de moins de 3500 habitants (où la parité ne s'applique pas), mais de 47,5 % au-delà.

Si les femmes sont relativement nombreuses à siéger dans les conseils municipaux, il est en revanche beaucoup plus rare qu'elles les dirigent. Être maire facilite grandement la tâche pour devenir un jour conseiller général et/ou député (voire ministre pour les principales villes): pour qui veut faire une carrière politique au long cours, il est donc stratégique de s'emparer du fauteuil de maire d'une commune au moins assez importante pour représenter tout ou partie d'un canton ou d'une circonscription. La lutte est donc âpre pour s'emparer de ces sièges... si bien qu'en 1995, la proportion de femmes maires n'était que de 7,5 %, contre 22 % de conseillères municipales (graphique 8). Et contrairement à ce qu'on vient de voir pour les conseillers municipaux, ce pourcentage était plus faible dans les communes plus peuplées: 8 % pour les communes de moins de 3500 habitants, mais seulement de 4,5 % au-delà (Sineau, 1997, p. 90). Sur ce point encore, le vote de la loi sur la parité n'a pas changé radicalement les choses, puisqu'on ne compte aujourd'hui que 11 % de femmes maires (+3,5 points en 6 ans), l'essentiel de la progression étant imputable aux communes de moins de 3500 habitants (11 %, soit +3,5 points). Dans les plus grandes communes, la proportion de femmes maires atteint 6 % pour les villes de plus de 10000 habitants, 3 % pour celles de plus de 30000 habitants (7 villes sur 226), et 11 % pour celles de plus de 100000 habitants (Aix-en-Provence, Caen, Lille et Strasbourg, soit 4 villes sur 37). Il y a là des chiffres bien éloignés des 47,5 % de conseillères municipales (Sineau, 2001 b)...

Graphique 8.  
Évolution de la proportion de femmes maires en France depuis 1952



Plus grande présence numérique donc, surtout dans les grandes communes, mais difficile accès aux derniers échelons de la représentation municipale: les femmes sont encore loin d'exercer à parité le pouvoir politique local. Cependant, elles parviennent plus souvent qu'autrefois à intégrer les exécutifs municipaux, surtout dans les grandes villes. À l'issue des municipales de 2001, les exécutifs municipaux des 36 villes de plus de 100000 habitants comptabilisent en moyenne 40 % de femmes, avec même des cas où les femmes sont majoritaires parmi les adjoints au maire, comme par exemple à Paris, à Rennes, à Saint-Étienne, à Strasbourg. Pour M. Sineau (2001b, p. 8), de tels chiffres sont gros de promesses pour les femmes, car c'est dans ce vivier d'adjointes que puiseront les futures majorités municipales pour y trouver les remplaçants des maires actuels. On notera malgré tout que ces femmes sont rarement premières adjointes, et qu'elles se voient encore souvent confier la charge de secteurs traditionnellement « féminins » : un comptage réalisé par *Libération* le 1<sup>er</sup> avril 2001 pour 85 des principales villes de France montre ainsi que dans 27 % d'entre elles seulement, c'est une femme qui est première adjointe, et que 65 % des délégations d'adjoints à l'action sociale y ont été attribuées à des femmes, lesquelles n'ont en revanche obtenu que respectivement 11 et 15 % des délégations dans les transports et les finances...

La féminisation des exécutifs municipaux doit encore être relativisée au regard de la situation dans les ECPI (établissements publics de coopération intercommunale), comme les communautés de communes. Le pouvoir est en train de se déplacer vers ces ECPI, qui gèrent des budgets

bien plus importants que les communes qu'ils fédèrent, dont les attributions sont progressivement en train de s'accroître, et qui suscitent de plus en plus la convoitise des élus, au point que certains abandonnent leur mairie pour s'emparer du fauteuil de président de la communauté de communes dont elle fait partie. En attendant que les exécutifs de ces ECPI soient, peut-être un jour, élus au suffrage universel, ils sont désignés par les conseils municipaux des communes qui en sont membres. Le résultat de ces procédures n'est pas, c'est le moins que l'on puisse dire, favorable aux femmes: à l'issue des élections municipales d'avril 2001, elles ne comptent que pour 5 % des présidents d'ECPI, et elles ne sont même que 3 % parmi les 61 présidents d'ECPI de plus de 100000 habitants<sup>5</sup>!

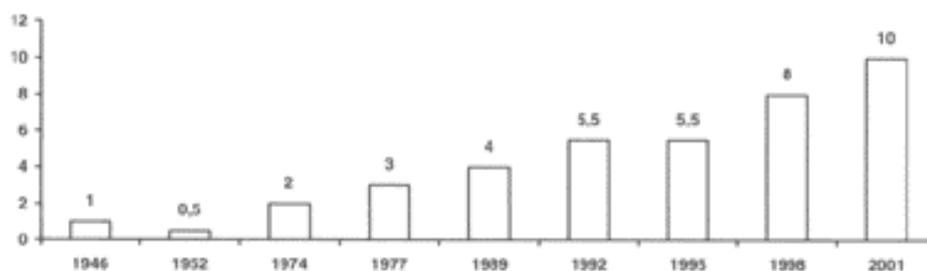
*c) Dans les conseils généraux*

Depuis la Libération, les conseils généraux sont les assemblées au sein desquelles la représentation féminine est la plus basse. Elle est aujourd'hui de 10 %, ce qui n'est guère plus que le maigre 1 % relevé en 1946 (graphique 9). Répartis au scrutin majoritaire (défavorable à la présence féminine), très convoités pour leur caractère stratégique dans la perspective d'une carrière politique à long terme, ainsi que pour leur stabilité, les postes de conseillers généraux ont donc toujours été très inaccessibles aux femmes, et leur féminisation ne s'opère que de façon extrêmement lente: lors des élections de 2001, les 1994 cantons qui étaient à renouveler n'ont abouti à l'élection que de 10 % de conseillères générales. En outre, les rares conseillères générales ont énormément de

5. Chiffres produits pour l'Assemblée des communautés de France par C. Noyé. Il faut noter en outre que les exécutifs de ces ECPI sont assistés par des directions administratives elles-mêmes très masculines, du moins dans les plus grandes d'entre elles. Certes, parmi l'ensemble des directeurs administratifs d'ECPI de France, 44 % sont des femmes... mais ce n'est qu'une moyenne: les directrices sont 56 % dans les plus petits ECPI, 20 % dans ceux de 20000 à 50000 habitants, et seulement 4 % dans ceux de plus de 200000 habitants! Autrement dit, dans les petites structures où le poste se résume à un travail de secrétariat, les femmes trouvent facilement de la place, mais dans les structures plus importantes où il comporte de lourdes responsabilités et confère un réel pouvoir politique, elles ne sont quasiment pas admises.

mal à s'installer dans les exécutifs départementaux: à l'issue du renouvellement de 2001, A. d'Ornano, réélue dans le Calvados, était la seule présidente de conseil général pour 101 départements, et au 6 juin 2000, il n'y avait que 66 femmes parmi les 898 vice-présidents de conseils généraux, soit un très modeste 7 % (*Le Monde*, 6/06/2000)...

Graphique 9.  
Évolution du pourcentage de femmes dans les conseils généraux depuis 1946

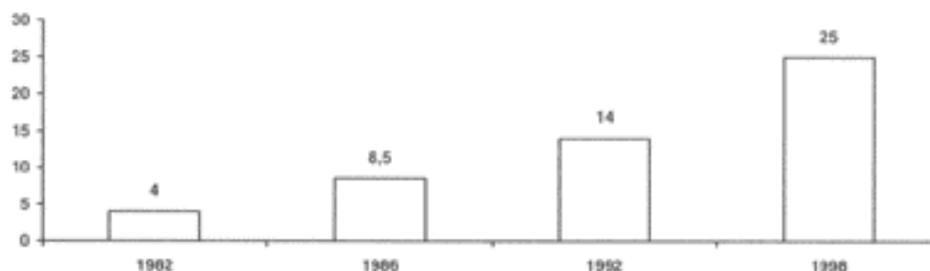


#### d) Dans les conseils régionaux

Comme l'a montré G. Derville (1999), les conseils régionaux permettent la promotion d'élus dont le profil est assez sensiblement différent de celui du personnel politique « classique ». Le conseil régional est une institution récente, élue au suffrage universel depuis 1986 seulement. De ce fait, il souffre d'un déficit de notoriété et de « visibilité », lequel atteint également les élus régionaux, qui en outre ne sont pas enracinés dans un « fief ». Dès lors, les notables locaux les plus puissants et les mieux implantés tendent parfois à manifester un intérêt marginal pour le conseil régional, soit qu'ils ne cherchent pas à y pénétrer, soit qu'ils le quittent quand ils sont en situation de cumul des mandats. En revanche, le poste de conseiller régional peut représenter un « bâton de maréchal » pour de petits notables locaux, ou au contraire une sorte de « tremplin » pour des candidats moins bien pourvus en ressources politiques, comme les jeunes ou les femmes, qui peuvent espérer qu'une implantation régionale leur permettra ensuite d'atteindre

des postes plus prestigieux. Si l'on ajoute que les conseils régionaux sont élus à la proportionnelle, on comprend mieux pourquoi les femmes y sont un peu moins mal représentées qu'au Sénat, à l'Assemblée nationale ou dans les conseils généraux: depuis 1998, elles comptent pour 25 % des conseillers régionaux (graphique 10). Il faut cependant préciser que les femmes ont là aussi du mal à pénétrer au sein des exécutifs régionaux: il n'y a encore aujourd'hui que deux présidentes de conseil régional sur 22 (l'UDF A.-M. Comparini en Rhône-Alpes, et la RPR L. Michaux-Chevry en Guadeloupe), et on ne relève que 14 % de femmes parmi les vice-présidents de conseils régionaux...

Graphique 10.  
Évolution du pourcentage de femmes dans les conseils régionaux depuis 1982

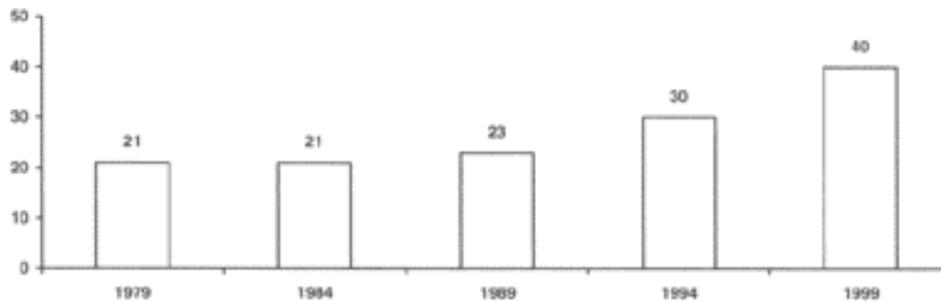


#### *e) Au Parlement européen*

À l'issue des élections européennes organisées en 1999, 40 % des députés européens envoyés par la France sont des femmes: le Parlement européen est donc, de toutes les instances politiques élues, celle qui est la plus ouverte aux femmes, au même titre que les conseils régionaux (graphique 11). Ceci s'explique par les constats évoqués plus haut: le Parlement européen est élu à la représentation proportionnelle, et il représente un enjeu de pouvoir moindre dans une carrière politique. Ses pouvoirs sont faibles, ses activités sont très peu médiatisées et valorisées, et sa marginalité sur la scène politique nationale font que les

responsables politiques de premier plan ne se pressent pas pour y aller, ou s'empressent d'en démissionner dès qu'ils se trouvent en situation de cumul des mandats: la place est dès lors moins difficile à prendre pour les femmes.

Graphique 11.  
Évolution de la représentation féminine au Parlement européen depuis 1979



En définitive, on constate que le champ politique ne s'ouvre aux femmes que sur sa marge, là où se condense moins d'enjeux. D'ailleurs, c'est là que les évolutions sont les plus rapides et les plus spectaculaires dans les dernières années. Entre 1979 et 2001, la hausse de la représentation féminine a été de 19 points pour le Parlement européen, de 21 points pour les conseils régionaux, mais seulement de 7 points pour l'Assemblée nationale, de 7 points pour les conseils généraux, et de 4 points pour le Sénat. En somme, les femmes parviennent à accroître leur représentation dans les assemblées qui sont les moins prestigieuses et les moins stratégiques dans les plans de carrière des professionnels de la politique: les hommes acceptent alors plus facilement de se retirer du jeu et de leur laisser de la place. En revanche, lorsque les enjeux sont importants, les réticences des hommes sont beaucoup plus fortes, et la « percée » des femmes est alors moins rapide.

*g) Comparaisons internationales*

Si on replace enfin le cas français dans le contexte international, on constate que le tableau est assez contrasté. On l'a vu, le pourcentage de Françaises au Parlement européen atteint 40 %, ce qui est largement supérieur à la moyenne européenne (31 %), et presque au niveau des pays nordiques comme la Suède (45,5 %), la Finlande (44 %).

Mais sans doute est-ce un effet du caractère peu stratégique du Parlement européen dans la vie politique française. En effet, quand on s'intéresse à la proportion de femmes dans les représentations parlementaires nationales, on constate que la France est loin de figurer parmi les pays les plus féminisés de l'Union européenne (tableau 8). Elle se classe en effet à l'antépénultième rang avec seulement 12 %, alors que les pays du Nord dépassent largement le tiers, et que la moyenne se situe à 34 %. La France occupait déjà cette place au cours de la précédente législature : sur ce point en tout cas, la parité n'a guère changé les choses. La France est même distancée par des pays pourtant peu connus pour leur féminisme échevelé, comme l'Espagne ou le Portugal! Plus frappant encore : le pourcentage de députées françaises est inférieur à celui constaté dans les pays de l'OSCE, de l'Afrique sub-saharienne, des Amériques, de l'Asie et du Pacifique, et il se situe même derrière la moyenne mondiale (15,5 %)!

Tableau 8  
**Les femmes députées dans la chambre basse ou unique des pays  
 de l'Union européenne et dans différentes aires géographiques  
 et culturelles (au 15/11/2003)**

<b>Pays</b>	<b>Pourcentage de femmes</b>
Suède	45
Danemark	38
Finlande	37,5
Pays-Bas	37
Belgique	35
Autriche	34
Allemagne	32
Espagne	28
Portugal	19
Royaume-Uni	18
Luxembourg	17
Irlande	13
<b>France</b>	<b>12</b>
Italie	11,5
Grèce	9
<b>Total Union européenne</b>	<b>34</b>
Europe – Pays de l'OSCE	18
Amériques	18
Asie	15,5
Afrique sub-saharienne	15
Pacifique	12
États arabes	6
<b>Total monde</b>	<b>15,5</b>

Source: Site Internet de l'Union Inter-Parlementaire

### 3. Les postes gouvernementaux

Sur la longue période, la percée des femmes dans l'exécutif gouvernemental est spectaculaire. Alors qu'elles en ont été quasiment écartées jusqu'aux années 70, elles sont maintenant largement présentes au gouvernement, où elles occupent souvent des postes à fortes responsabilités, et ce dans des domaines de compétence qui étaient classiquement réservés aux hommes. On va voir cependant que même si elles se sont accélérées sur la période la plus récente, ces évolutions sont loin de faire des femmes les égales des hommes au niveau gouvernemental.

En ce qui concerne la **proportion de femmes au gouvernement**, la situation est aujourd'hui sans aucune mesure avec ce qu'elle était en 1945. Les Françaises ont occupé des responsabilités exécutives avant d'obtenir le droit de vote et d'éligibilité. Leur apparition au gouvernement date du Front populaire, puisque le cabinet Blum comprend trois femmes secrétaires d'État (C. Brunschwig, I. Joliot-Curie et S. Lacore). Mais la fonction de ces dernières est avant tout symbolique. Avant d'accéder au pouvoir, L. Blum avait nettement pris position en faveur du suffrage féminin: avec la nomination de ces trois femmes, il tente de concilier les revendications des mouvements suffragistes qui le soutenaient et le refus des parlementaires d'accorder le droit de vote aux femmes. Mais après la chute du gouvernement Blum, la participation des femmes au gouvernement sera à la fois épisodique et très clairsemée: jusqu'à 1959, la plupart des cabinets n'en comprennent aucune, à 2 exceptions près (A. Vienot dans le cabinet Bidault en 1946, et G. Poinso-Chapuis dans le cabinet Schumann en 1947). Au début de la v<sup>e</sup> République, l'entrée des femmes au gouvernement se fait toujours au compte-gouttes: jusqu'en 1973, aucun gouvernement ne comprend plus d'une femme dans ses rangs, et la population féminine concernée se résume en fait à deux personnalités, N. Sid Cara (de 1959 à 1962) et M.-M. Dienesch (de 1968 à 1974). Il faut attendre les années 70 pour que le gouvernement intègre durablement plusieurs femmes: elles sont 2 dans le second gouvernement Messmer en avril 1973 (5 %), puis 6 dans le gouvernement Chirac en juin 1974 (10 %). La lecture du tableau 9 montre que le processus de féminisation de l'exécutif se poursuit ensuite, bien que de façon lente et un peu chaotique. Sous les deux septennats mitterrandiens, les femmes représentent toujours entre 13 et

16 % de l'effectif gouvernemental. Après une éphémère pointe à 28,5 % dans le premier gouvernement Juppé, ce pourcentage s'est désormais (durablement?) installé autour des 30 %. Dans la foulée de son souci de promouvoir les femmes au niveau des élus (avec la mise en place d'un quota de 30 % de candidates PS aux élections législatives), L. Jospin a en effet composé un gouvernement qui comprend près d'un tiers de femmes (31 %). Le gouvernement de droite de J.-P. Raffarin en comprend à peine moins (26 %). Comme pour les candidatures aux postes électifs, on peut parler ici d'un « effet de cliquet » : un seuil a été dépassé, en deçà duquel on peut difficilement imaginer qu'un président ou un Premier ministre puisse revenir, sauf à passer pour rétrograde et « décalé des réalités ». Sur le plan strictement quantitatif, la féminisation du personnel gouvernemental semble en marche.

Deuxième indice de la féminisation du personnel gouvernemental : le **statut des femmes présentes au gouvernement** a beaucoup évolué, surtout depuis le début des années 1980. Sous le Front populaire, les trois femmes membres du gouvernement Blum ne siègent même pas au Conseil des ministres, sauf quand elles y sont invitées. Jusqu'en 1974, les rares femmes présentes au gouvernement seront toutes secrétaires d'État, à l'exception de G. Poinso-Chapuis en 1947. Il faut ensuite attendre 1974 pour qu'un gouvernement, celui de J. Chirac, comprenne à nouveau une femme ministre à part entière (S. Veil), en plus de 5 femmes secrétaires d'État. Depuis lors, la nomination d'au moins une femme ministre est devenue systématique. Le mouvement s'amplifie en 1981, puisque sur les 6 femmes nommées au sein du gouvernement de P. Mauroy, 3 sont ministres. En 2001, 5 des 15 ministres du gouvernement Jospin sont des femmes (33 %), dont E. Guigou et M. Lebranchu, respectivement n° 3 et 4 par ordre protocolaire du gouvernement. On observe cependant un petit recul avec le gouvernement Raffarin, qui ne compte que 3 femmes ministres sur 17 (18 %), aux rangs n° 6, 10 et 15.

Enfin, l'évolution de la place prise par les femmes au sein du pouvoir exécutif se mesure aussi au fait qu'elles sont de moins en moins cantonnées dans des **domaines d'intervention** dits « féminins ». Sous le Front populaire, si I. Joliot-Curie est nommée sous-secrétaire d'État à la Recherche scientifique afin d'apporter au gouvernement Blum sa notoriété et son prestige, les deux autres femmes secrétaires d'État se voient

**Tableau 9**  
**Évolution de la part des femmes au sein du gouvernement français**  
**(1959-2003)**

Présidents de la République	Gouvernements	Pourcentage de femmes	Fonctions des femmes		
			Ministres	Ministres déléguées	Secrétaires d'État
De Gaulle (1 <sup>er</sup> mandat)	Debré (1959-1962)	2	0	0	1
	Pompidou I & II (1962-mai 1968)	0	0	0	0
	Pompidou III (mai-juillet 1968)	4	0	0	1
	Couve de Murville (1968-1969)	3	0	0	1
	Chaban-Delmas (1969-1972)	2	0	0	1
Pompidou	Messmer I (1972-1973)	3	0	0	1
	Messmer II (1973-1974)	5	0	0	2
Giscard d'Estaing	Chirac (1974-1976)	10	1	0	5
	Barre I (1976-1977)	11	1	0	3
	Barre II (1977-1978)	12,5	1	0	5
	Barre III (1978-1981)	9	3	0	2
	Mauroy I (1981-1983)	14	3	2	1
	Mauroy II (1983-1984)	14	1	2	3
	Fabius (1984-1986)	14	3	2	1
	Chirac (1986-1988)	10,5	1	0	3
Mitterrand	Rocard I (mai-juin 1988)	15	1	3	2
	Rocard II (juin 1988-1991)	12	1	2	3
	Cresson (1991-1992)	13	3	2	1
	Bérégovoy (1992-1993)	17	3	2	2
	Balladur (1993-1995)	11	1	1	1
Chirac	Juppé I (1995-1996)	28,5	4	0	8
	Juppé II (1996-1997)	12,5	1	1	2
	Jospin I (1997-1999)	31	5	1	2
	Jospin II (1999-2002)	33	5	1	5
	Raffarin (2002-2004)	26	3	4	3

Sources: Sineau (2001 b, p. 280-281) et site internet du gouvernement.

Les gouvernements de droite sont en blanc, ceux de gauche en grisé

confier des domaines qui correspondent aux compétences « naturelles » de la femme (l'Éducation nationale et la protection de l'Enfance). Même chose en 1946 pour A. Vienot (à la Jeunesse et aux Sports), en 1947 pour G. Poinso-Chapuis (à la Santé publique), en 1968-1973 pour M.-M. Dienesch (à l'Action sociale et à l'Éducation nationale), etc. En 1974, la création d'un secrétariat d'État à la Condition féminine, confié à F. Giroud, offre aux femmes un poste de prédilection supplémentaire, puisqu'il ne sera jamais occupé que par une femme. Mais à partir des années 80, sous l'impulsion des gouvernements de gauche, les femmes commencent à être nommées à des postes gouvernementaux plus prestigieux, plus prisés, et qui en tous les cas avaient toujours fonctionné jusque-là comme des « chasses gardées » pour les hommes. E. Cresson, notamment, devient successivement ministre de l'Agriculture en 1981, ministre du Commerce extérieur et du Tourisme en 1983, ministre du redéploiement industriel et du Commerce extérieur en 1984 et ministre des Affaires européennes en 1988. Tout au long des deux septennats de F. Mitterrand, on peut aussi citer la présence d'E. Avice au secrétariat d'État à la Défense (en 1984) puis au ministère délégué aux Affaires étrangères (en 1988), de C. Tasca au ministère de la Communication (en 1988), de M. Aubry au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (en 1991)... Le retour de la gauche au pouvoir après la dissolution de 1997 accentue encore cette tendance, puisqu'au sein du gouvernement Jospin, 3 femmes ministres occupent des ministères qui ont longtemps été réservés à des hommes: M. Aubry est ministre de l'Emploi et de la Solidarité (et numéro 2 du gouvernement), E. Guigou est la première femme Garde des Sceaux, et C. Trautmann est ministre de la Culture et de la Communication, ainsi que porte-parole du gouvernement. Au total, les femmes ne se voient plus seulement confier des ministères « sexués », et elles interviennent de plus en plus dans des secteurs d'activité qui sont classiquement pensés comme « masculins ». Le point d'orgue de cette évolution a été atteint quand E. Cresson a été nommée Première ministre: pour la première fois en France, le 16 mai 1991, une femme devient cheffe de gouvernement.

Il faut aussi noter que cette triple évolution (de plus en plus de femmes présentes au gouvernement, de plus en plus souvent en tant que

ministres à part entière, et dans des secteurs de plus en plus prestigieux) s'est faite **davantage sous l'impulsion de la gauche** que de la droite. En 1936, c'est sous le gouvernement du Front populaire que les femmes font leur entrée au gouvernement. Même si un premier pas avait été franchi en 1974, c'est ensuite au cours des deux septennats de F. Mitterrand que la proportion de femmes au gouvernement augmente sensiblement: en 1981, le gouvernement français est le plus féminisé d'Europe, devançant les gouvernements de pays qui sont aujourd'hui en tête pour la promotion politique des femmes (la Suède, la Norvège et le Danemark). Surtout, c'est depuis l'accession de la gauche au pouvoir en 1981 que les femmes occupent des postes de statut plus élevé (ministres à part entière, voire Première ministre), et qu'elles commencent à prendre en charge des secteurs qui étaient anciennement la chasse gardée des hommes. Il est vrai que l'égalité d'accès des deux sexes aux fonctions publiques est un thème récurrent aux trois campagnes présidentielles de F. Mitterrand, qui avait aussi formé en 1966 un contre-gouvernement comprenant un ministère de la Promotion féminine.

*A contrario*, la présence de la droite au pouvoir est le plus souvent associée avec une stagnation, voire un recul de la présence des femmes au gouvernement. En mars 1986, par exemple, le gouvernement de cohabitation de J. Chirac ne compte que 4 femmes sur 38 membres, dont une seule ministre à part entière, et elles ne s'éloignent pas des domaines d'action traditionnellement féminins (M. Barzach à la Santé et à la Famille, M. Alliot-Marie à l'Enseignement, L. Michaux-Chevry à la Francophonie). En 1993, le retour de la droite contribue de nouveau à écarter les femmes des responsabilités ministérielles, puisqu'elles ne sont plus que 3 sur les 28 membres du gouvernement Balladur (dans le domaine des Affaires sociales et de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de l'Action humanitaire), dont une seule ministre. Le premier gouvernement d'Alain Juppé, formé en mai 1995, peut certes passer pour un contre-exemple, car le Premier ministre affiche haut et fort son souci de féminiser les postes gouvernementaux. Mais aucune des 12 femmes qui entrent dans son gouvernement n'accède à de grandes responsabilités ministérielles, seules quatre d'entre elles ont rang de ministre, et la plus haut placée dans l'organigramme, E. Hubert, vient seulement en 14<sup>e</sup> position. En outre, les attributions de ces 4 femmes ministres recouvrent plutôt, là encore, les compétences « naturelles » de la femme (la Santé

publique pour E. Hubert, la Solidarité entre les générations pour C. Codaccioni, l'Environnement pour C. Lepage). Enfin, à l'issue du remaniement ministériel de novembre 1995, le gouvernement Juppé II est amputé de la plupart de celles qu'on avait dédaigneusement appelé ses « jupettes » (dont 3 ministres), et sur les 4 femmes qui restent au gouvernement, une seule a rang de ministre (C. Lepage, ministre de l'Environnement, en 11<sup>e</sup> position dans l'ordre protocolaire). Le gouvernement Juppé I semble donc n'avoir été qu'une courte parenthèse, qui ne suffit pas à infirmer le constat selon lequel la gauche est globalement plus favorable que la droite à la promotion des femmes au gouvernement.

On constate une certaine évolution avec le gouvernement Raffarin. On l'a vu, les femmes ne sont guère moins nombreuses que sous le précédent gouvernement de gauche (26 % contre 33 %), elles ne sont pas toutes cantonnées dans les postes subalternes (3 ministres de plein exercice sur 10), et elles se voient confier quelques postes « typiquement masculins », comme la Défense pour M. Alliot-Marie, les Affaires européennes pour N. Lenoir, la Recherche et les Nouvelles technologies pour C. Haigneré, ou l'Industrie pour N. Fontaine. Mais hormis la première, ces femmes n'occupent pas de ministères pleins. Et pour le reste, les femmes du gouvernement Raffarin se voient confier des domaines classiquement dévolus à leur sexe, comme l'Écologie, le Développement durable, la Lutte contre la précarité et l'exclusion, les Personnes handicapées, les Droits des femmes: leur échappent toujours l'Intérieur, les Finances, le Budget, la Justice, les Affaires étrangères...

Au final, le pouvoir exécutif est aujourd'hui encore à accès contrôlé pour les femmes, en dépit des évolutions qui viennent d'être évoquées (et même si ces évolutions sont plus rapides et plus spectaculaires depuis les années 1980). Quand elles sont propulsées sur le devant de la scène gouvernementale, c'est parfois encore pour jouer le rôle d'alibis médiatiques: elles n'occupent dans bien des cas que des fonctions assez subalternes (secrétaires d'État, ministres déléguées), et elles restent souvent cantonnées dans les secteurs traditionnellement dévolus à leur « nature » féminine (le social, la santé, l'éducation). Le pouvoir exécutif est encore pour une grande part une histoire d'hommes... mais c'est une caractéristique qui est beaucoup moins nette sur la période la plus récente, les choses semblant en train de changer.

Le tableau 10 montre par ailleurs que la France se situe ici en plein dans la moyenne des pays de l'Union européenne. En 1995, le pourcentage moyen de femmes présentes au sein du gouvernement Balladur était très sensiblement inférieur (12,5 %) à celui constaté pour les gouvernements des pays du nord de l'Europe, la France se situant même un peu en dessous de la moyenne (16 %), et au 10<sup>e</sup> rang sur 15. En 2001, la volonté affichée par L. Jospin de féminiser l'exécutif fait que la France se situe un peu moins à la traîne: avec 29 % de femmes au sein

Tableau 10  
Pourcentage de femmes au gouvernement dans les pays  
de l'Union européenne

Pays	1995 (gouv. Balladur)		2001 (gouv. Jospin)		2003 (gouv. Raffarin)	
	% de femmes	Rang	% de femmes	Rang	% de femmes	Rang
Suède	50	1	50	1	45	1
Finlande	39	2	39	3	44	2
Allemagne	16	9	27	9	43	3
Pays-Bas	35	3	31	4	38	4
Luxembourg	25	5	29	7	33	5
Belgique	12	11	22	10	33	-
Espagne	18	8	10	12	31	7
Danemark	35	3	43	2	29	8
<b>France</b>	<b>12,5</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>9</b>
Royaume-Uni	7	14	30	6	24	10
Autriche	24	6	31	4	22	11
Portugal	9	13	10	12	17	12
Irlande	19	7	19	11	12,5	13
Italie	8	12	8	14	9	14
Grèce	4	15	7	15	6	15

Sources: Sineau (1997), site Internet du Conseil européen. Les chefs de gouvernement sont pris en compte

de son gouvernement, elle se situe au 7<sup>e</sup> rang de l'Union européenne, certes loin derrière la Suède, le Danemark ou la Finlande, mais devant des pays comme l'Irlande, l'Espagne ou la Belgique. On assiste à un léger recul de la position française avec l'entrée en fonctions du gouvernement Raffarin, puisque la France est à l'heure actuelle au 9<sup>e</sup> rang de l'UE. Elle occupe en fait ici, comme en bien d'autres matières, une position intermédiaire entre les pays du sud de l'Union européenne, encore empreints d'un machisme très prégnant au sein de la sphère politique (17 % de femmes dans le gouvernement portugais, 9 % en Italie, et 6 % en Grèce), et les pays anglo-saxons et surtout scandinaves, où la féminisation de la vie publique fait de la parité une quasi réalité (45 % en Suède, 44 % en Finlande, 43 % en Allemagne, 38 % aux Pays-Bas...)

#### **4. La haute fonction publique**

On pourrait *a priori* s'attendre à ce que la haute fonction publique soit moins fermée aux femmes que l'élite politique, dès lors que les hauts fonctionnaires franchissent une des étapes importantes de leur carrière (l'entrée dans les grandes écoles) sur concours, donc avec des chances formellement égales pour tous. Or il n'en est rien: la haute fonction publique reste très difficilement accessible aux femmes (tableau 11). C'est déjà le cas pour les grands corps de l'État: à l'heure actuelle, les femmes ne sont que 23 % au Conseil d'État, 23 % à la Cour des comptes, et 12 % seulement à l'Inspection des Finances (en 1999). Ces chiffres restent très en deçà de ceux constatés pour les cadres de la fonction publique (43 %), même s'ils ont augmenté depuis 20 ans. Qui plus est, les postes les plus élevés restent trustés par les hommes: ils occupent la présidence de la Cour des comptes (et les 8 présidences de chambre), la vice-présidence du Conseil d'État (et 5 présidences de section sur 6)...

**Tableau 11**  
**Proportion de femmes dans la fonction publique**

	1983	1994	2001
<b>Emplois des grands corps de l'État</b>			
Conseil d'État	8	16	23 (2003)
Cour des comptes	5	11	23 (2003)
Inspection générale des finances	2	8	12 (1999)
<b>Ensemble</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	
<b>Emplois laissés à la décision du gouvernement</b>			
Directeurs d'administration centrale	5	6	17
Recteurs	11	11	23
Chefs titulaires de mission diplomatique (rang d'ambassadeur)	3	4	10
Préfets	0	3	8
<b>Ensemble</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>13</b>

Source: Insee (1995, p. 203), Sineau (1997, p. 96-97), Colmou (1999), ministère de la fonction publique (2001), sites internet (2003).

Quant aux emplois les plus élevés de l'administration centrale laissés à la décision du gouvernement, ils sont plus inaccessibles encore pour les femmes. Dans de nombreux cas, l'obtention du diplôme de l'ENA ne constitue pas pour elles un label suffisant pour leur permettre d'être distinguées et cooptées. Le résultat est qu'en 1983, seulement 3 % de ces emplois sont occupés par des femmes. En 2001 la situation a évolué, puisque ce total est passé à 13 %. On reste quand même loin de la parité: les femmes sont 23 % parmi les recteurs, 17 % parmi les directeurs d'administration centrale, 8 % parmi les préfets, 11 % parmi les dirigeants de juridictions (tribunaux administratifs, chambres régionales de comptes...), etc.

Pour expliquer la sous-représentation féminine dans la haute fonction publique, il faut d'abord rappeler que les filles sont encore très minoritaires au sein des grandes écoles. En 2000, elles ne représentent que 21 % des admis à l'ENA (un pourcentage en baisse de 3 points par

**Tableau 12**  
**Proportion de femmes dans les cabinets ministériels**

	Directeur de cabinet	Dir. adjoint de cabinet	Chefs de cabinet (et adjoints), conseillers, chargés de mission	Totaux
Premier ministre	0	0/1	9 %	9 %
Intérieur	0	0/1	20 %	18 %
Affaires sociales, travail et solidarité	0	0/1	23 %	21 %
Justice	0	1/1	21 %	24 %
Affaires étrangères	0	0/1	14 %	13 %
Défense	0	0/1	11 %	10 %
Jeunesse, éducation nationale et recherche	0	0/4	21 %	15 %
Économie, finances et industrie	0	0/4	9 %	8 %
Équipement, transports, logement	0	0/2	25 %	18 %
Écologie et développement durable	0	0/2	25 %	27 %
Santé, famille, personnes handicapées	1	2/2	31 %	38 %
Agriculture, alimentation, pêche	0	0/1	35 %	32 %
Culture et communication	0	-	48 %	46 %
Fonction publique, réforme de l'État	0	0/2	13 %	11 %
Outremer	1	0/1	8 %	14 %
Jeunesse et sports	1	-	36 %	42 %
<b>Total ministères</b>	<b>19 % (3/16)</b>	<b>13 % (3/23)</b>	<b>20 % (68/338)</b>	<b>20 %</b>
Budget, réforme budgétaire	0	-	5 %	5 %
Industrie	0	0/1	0 %	0 %
Libertés locales	0	0/1	0 %	0 %
Affaires européennes	0	0/1	0 %	0 %
Coopération et francophonie	0	0/1	30 %	25 %
Enseignement scolaire	0	0/1	25 %	22 %
Recherche et nouvelles technologies	0	0/1	50 %	43 %
Commerce extérieur	0	0/1	30 %	25 %
Ville et rénovation urbaine	0	0/1	33 %	25 %
Famille	1	0/1	36 %	38 %
Parité et égalité professionnelle	0	-	43 %	38 %
<b>Total ministères délégués</b>	<b>9 % (1/11)</b>	<b>0 % (0/9)</b>	<b>23 % (26/113)</b>	<b>20 %</b>

Relations avec le Parlement	1	1/1	57 %	46 %
Développement durable	1	-	13 %	22 %
Lutte contre la précarité et l'exclusion	0	-	25 %	44 %
Personnes handicapées	1	-	56 %	50 %
PME, commerce et artisanat	0	-	25 %	23 %
Transports et mer	0	0/1	36 %	31 %
Réforme de l'État	0	-	20 %	17 %
Tourisme	0	0/1	43 %	33 %
Anciens combattants	0	-	0 %	0 %
Personnes âgées	0	-	60 %	33 %
Programmes immobiliers de la Justice	0	-	20 %	17 %
Affaires étrangères	0	-	0 %	0 %
<b>Total secrétariats d'État</b>	<b>25 % (3/12)</b>	<b>33 % (1/3)</b>	<b>33% (29/88)</b>	<b>32 %</b>
<b>Total gouvernement</b>	<b>18 % (7/39)</b>	<b>12 % (4/34)</b>	<b>23,5%(127/539)</b>	<b>22,5%</b>

Source: Site internet du gouvernement (novembre 2003).

Le calcul a été effectué à partir des organigrammes officiels des 39 ministères et secrétariats d'État, en prenant en compte toutes les personnes en poste dans les cabinets ministériels au 15 novembre 2003, à l'exception des conseillers en communication et attachés de presse, des attachés parlementaires et des chefs de secrétariat particulier.

rapport à 1995), et autour de 10 % pour l'École polytechnique, l'École des mines, l'École des ponts et chaussées et centrale.

Par ailleurs, les femmes issues des grandes écoles sont pénalisées par la culture masculine qui prévaut dans les critères de nomination aux postes les plus élevés de l'administration. A.-M. Colmou (1999) mentionne ainsi l'obligation de la présence tardive au bureau comme « *un des signes extérieurs du pouvoir* », les réseaux masculins au sein desquels les hommes se recommandent et se cooptent entre eux, les déroulements de carrière féminins ralentis par les maternités, etc. A.-M. Colmou conclut que cette inégalité vécue par les femmes devant la nomination ne pourra se résoudre que par la mise en œuvre d'une politique volontariste: c'est pourquoi elle invite le gouvernement à user de son pouvoir de nomination dans le sens d'une promotion des candidatures féminines... ce qui pourrait créer un « vivier » de femmes susceptibles d'entrer ensuite dans la carrière politique.

Il ne faut pas omettre néanmoins que sur le moyen terme, une légère tendance à la féminisation commence ici à se faire sentir, comme l'indique le tableau 11. On peut d'ailleurs en trouver d'autres indices, comme la progressive féminisation des cabinets ministériels. En 1981, ceux-ci ne comprenaient que 15 % de femmes, mais cette proportion est montée à 30 % en 1992, avant un reflux à 23 % en 1993 suite au retour de la droite aux affaires. Ce pourcentage repart à la hausse dans le gouvernement de L. Jospin (27 % en 2001), puis diminue à nouveau au sein du gouvernement actuel (22,5 %). L'analyse de la position que ces femmes occupent dans les cabinets ministériels confirme globalement ce que l'on constate au niveau des postes ministériels (tableau 12). En effet, elles sont davantage conseillères (23,5 %) que directrices de cabinet (18 %), et elles sont moins présentes dans les ministères pleins (20 %), et tout particulièrement à l'Hôtel Matignon (9 %), que dans les secrétariats d'État (32 %). Ceci confirme la thèse selon laquelle la présence des femmes se raréfie quand on s'approche du cœur du pouvoir politique. Par ailleurs, les femmes sont largement exclues des cabinets ministériels en charge de secteurs d'activité typés « masculins » (elles sont absentes à l'Industrie, et seulement 8 % à l'Économie, 10 % à la Défense, 13 % aux Affaires étrangères, 18 % à l'Équipement). En fait, les cabinets ministériels où elles sont les plus nombreuses appartiennent à deux catégories: ils sont mal placés dans l'ordre hiérarchique des cabinets ministériels (46 % à la culture, 42 % à la Jeunesse et aux sports), et/ou ils ont en charge des questions où leur féminité est censée être la bienvenue (27 % à l'Écologie, 38 % à la Santé, 38 % aux Droits des femmes, 38 % à la Famille, et même 50 % aux Personnes handicapées et 44 % à la Lutte contre la précarité). Certes, les femmes sont plus présentes que la moyenne dans des ministères que l'on a pourtant volontiers tendance à qualifier de « masculins » (43 % à la Recherche et aux nouvelles technologies, 32 % à l'Agriculture, et 24 % à la Justice), mais cela n'est pas de nature à contredire ce tableau d'ensemble. Au total, il semble donc que la féminisation de l'élite administrative soit enclenchée, au même titre que dans l'élite politique, mais avec les mêmes restrictions.

Il y a quelques années encore, ce chapitre aurait conclu, sur le mode du « rien de nouveau sous le soleil », à la persistance d'un rapport à la

politique « mineur » chez les femmes: moindre politisation, exclusion caractérisée des états-majors partisans, faible représentation parmi les bataillons de candidats (surtout pour les élections dont l'enjeu est politiquement élevé), et par voie de conséquence très grande rareté parmi les élites politiques... Depuis les années 90, les choses ont néanmoins changé. Désormais, non seulement les femmes votent autant que les hommes, mais elles tendent à s'en rapprocher en ce qui concerne l'engagement politique. Même à droite, on trouve de plus en plus de femmes dans les états-majors partisans, y compris aux postes les plus élevés. Dans les Assemblées, les femmes sont de plus en plus présentes, et l'évolution a été très nettement accélérée par la loi sur la parité, du moins là où elle s'applique. La féminisation de l'exécutif est désormais bien ancrée dans les esprits et dans les habitudes: le seuil de 25 % de femmes au gouvernement a été dépassé de façon durable, les femmes y occupent des postes plus élevés dans l'ordre protocolaire, et elles ont la charge de secteurs qui ne relèvent plus forcément des attributions « naturellement » féminines. Enfin, le mouvement de féminisation s'observe également au niveau de la haute fonction publique et plus encore au sein des cabinets ministériels, jusque dans des ministères habituellement chasse gardée des hommes.

Pour autant, des différences demeurent, qui conduisent à penser qu'aujourd'hui encore, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à faire carrière en politique. Elles continuent, à âge et niveau d'instruction égal, à faire preuve d'un moindre intérêt pour la politique, ce qui ne les prédispose pas à se lancer aussi volontiers dans ce type de trajectoire. Et même si ce n'est plus aussi flagrant qu'autrefois, elles occupent encore globalement une position secondaire au sein du champ politique: ce sont encore les hommes qui, à une écrasante majorité, dirigent les exécutifs à tous les niveaux politico-administratifs, tiennent les rênes des grands partis politiques, trustent les sièges de parlementaires et de conseillers généraux, etc. Plus un poste est convoité, car important dans la perspective d'une carrière politique (parce qu'il est prestigieux, parce qu'il est bien protégé contre les revers de fortune électoraux, parce qu'il permet de récompenser ses soutiens et de gérer des budgets élevés...), et plus il y a de chances pour que les hommes se le disputent âprement... au détriment des femmes.

Il faut donc conclure que si la France connaît une indéniable féminisation de son champ politique, celle-ci s'opère toutefois de façon lente, progressive et difficile – plus en tout cas que dans la majorité de pays européens. Et pour achever de s'en convaincre, il suffit d'imaginer une France dans laquelle le rapport entre les hommes et les femmes politiques serait subitement inversé: nous aurions une présidente de la République, une Première ministre, 74 % de femmes ministres, 77,5 % de femmes parmi au sein des cabinets ministériels, 88 % de députées, 89 % de sénatrices, 90 % des conseillères générales (et 101 présidentes de conseil général sur 102), 75 % de conseillères régionales (et 20 présidentes de régions sur 22), 60 % de députées européennes, 89 % de mairesses et 95 % de présidentes d'ECPI... On devine aisément le choc que cela causerait. Même si elle passe relativement inaperçue, comme si les Français y étaient somme toute habitués, la sous-représentation politique des femmes reste donc une réalité incontestable.